



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

9^e séance plénière

Vendredi 24 septembre 2004, à 10 heures
New York

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Allocution de M. Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

M. Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président de Menezes : Monsieur le Président, étant donné que le français est la langue officielle la plus répandue dans notre sous-région, l'Afrique centrale, je voudrais commencer mon intervention en adressant à l'Assemblée quelques mots dans cette langue commune, et ceci, pour vous dire combien je suis heureux d'être là, à vos côtés, vous en la qualité qui est désormais la vôtre, celle du Président de cette auguste Assemblée et moi, en ma qualité de Président de mon pays. J'ai tenu à être là et à joindre ma voix aux autres qui se sont déjà exprimés dans cet

hémicycle avant moi, vous apportant ainsi les témoignages du peuple santoméen.

Ceci étant, maintenant j'entre dans le vif du sujet en délivrant mon discours en portugais, qui est la langue officielle de Sao Tome-et-Principe, comme l'Assemblée le sait.

(l'orateur poursuit en portugais; texte anglais fourni par la délégation)

Permettez-moi pour commencer, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, dont les délibérations seront indéniablement enrichies par vos qualités personnelles et par votre expérience dans le domaine des relations internationales. Le Gabon et mon pays, Sao Tomé-et-Principe, entretiennent depuis longtemps de très bons rapports de coopération à divers niveaux, et ma délégation vous souhaite plein succès dans vos nouvelles fonctions.

Je voudrais également remercier le prédécesseur du Président, M. Julian Robert Hunte, de Sainte-Lucie, pour l'excellent travail qu'il a accompli.

Au nom du peuple santoméen, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général pour ses efforts inlassables, pour son dévouement au service des objectifs de l'ONU, et pour ses travaux visant à encourager la paix et le développement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

La présente session de l'Assemblée générale se tient au moment où nous nous trouvons face à une situation internationale particulièrement complexe. La violence et les enfreintes aux droits de l'homme se multiplient. L'ONU doit prioritairement jouer son rôle, sinon l'ordre mondial risque de s'effondrer. Plus que jamais auparavant, les gouvernements doivent donner à une instance universelle comme celle-ci la responsabilité de reconstruire l'ordre international sur la base de la paix, du respect des droits de l'homme, de la sécurité et de la coopération au service du développement. L'unilatéralisme doit être abandonné. Nous devons œuvrer de concert pour instaurer un monde meilleur.

L'intolérance, le terrorisme, l'occupation, la discrimination, le crime organisé et l'injustice sociale sont quelques unes des sources des conflits ouverts d'aujourd'hui. Les différences religieuses et le trafic de drogue dans certains pays poussent les gens à atteindre des degrés sans précédent de violence et de destruction. Nous, les peuples des Nations Unies, devons faire de notre mieux pour mettre un terme à ces atrocités, sinon les groupes non protégés de la société disparaîtront et la violence s'intensifiera au point d'échapper à tout contrôle.

Le Darfour est un exemple de discrimination et d'atrocité. Nous appelons le Gouvernement soudanais à respecter toutes les dispositions de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, adoptée le 30 juillet.

Il est totalement inacceptable que 50 millions de personnes dans le monde soient devenues des réfugiées ou aient été déplacées à l'intérieur de leur pays, chassées de leurs foyers par la guerre, la persécution et les violations des droits de l'homme. Il nous faut à présent une action concrète de la part des dirigeants et des peuples pour faire en sorte que les auteurs de comportements criminels soient traduits en justice, permettant ainsi d'instaurer à nouveau la confiance entre les peuples et les nations, mais surtout d'examiner les causes profondes de la violence.

Les petits États insulaires se réuniront à Maurice pour évaluer les progrès qui ont été réalisés depuis la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade. Les progrès dans l'application du Programme d'action de la Barbade ont été mitigés. À Maurice, des questions fondamentales seront examinées et des décisions et recommandations seront

prises s'agissant des questions liées aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et écologiques, à l'eau douce, aux ressources foncières, à la gestion des déchets, au tourisme, à l'énergie, aux transports, à la biodiversité et aux ressources côtières et marines. Toutes ces questions concernent les écosystèmes des petits États insulaires à cause du réchauffement de la planète. Elles ne peuvent être résolues que de manière graduelle et si la communauté internationale accroît effectivement les ressources aux fins d'appuyer le développement durable des petits États insulaires. Nous aimerions saisir cette occasion pour remercier la communauté internationale pour tout ce qu'elle a fait à ce jour. J'aimerais tout particulièrement remercier le Gouvernement mauricien pour ses efforts pour organiser la conférence internationale extraordinaire.

En tant que nation insulaire, Sao Tomé-et-Principe continue de voir son existence même menacée par le réchauffement de la planète. Notre littoral s'érode et notre territoire national se réduit avec la montée de la mer. Mon petit pays ne sera-t-il rien qu'un petit pic volcanique au-dessus des vagues, avec nos derniers habitants cramponnés à cette bande de terre non encore recouverte par la mer montante? Le Protocole de Kyoto doit être appliqué par tous, pour le bienfait de tous.

Les gouvernements africains ont lancé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui vise spécifiquement à mobiliser de façon optimale les ressources tant africaines qu'internationales et à harmoniser les contributions grâce à un partenariat fondé sur des engagements mutuels et des intérêts et des responsabilités équilibrés. La paix, la bonne gouvernance, la sécurité et le développement sont des défis auxquels tous les gouvernements et les peuples d'Afrique sont confrontés. Ils doivent instaurer les conditions propices à la réalisation de ces objectifs. Ces objectifs sont loin d'avoir été atteints, au vu des nombreux conflits et de leurs effets destructeurs et négatifs. Mon gouvernement continuera d'appuyer le NEPAD et s'emploiera à jeter les bases nécessaires à son application.

La plupart des pays continuent de faire face au défi du VIH/sida et autres maladies. Dans certaines régions d'Afrique, le VIH/sida ravage des familles, des sociétés, des cultures et des économies entières. Le traitement est encore coûteux, et notre économie commence à ressentir les effets négatifs de la maladie.

À moins d'avoir des ressources et un investissement scientifique additionnels pour trouver remède contre le VIH/sida, l'espoir de progrès en Afrique continuera d'être hors de portée.

Les problèmes de santé ne sont pas les seuls à affliger les pays pauvres. La mondialisation touche quelques uns car rares sont ceux qui bénéficient de toutes les conditions nécessaires au développement des échanges et du commerce et qui peuvent tirer profit des technologies nouvelles. Les derniers efforts en date déployés par l'Organisation mondiale du commerce à Genève illustrent le fait que ceux qui en ont trop pourraient modifier la donne en donnant un peu aux pays pauvres. Si cela n'est pas fait, nous continuerons de faire face à des tarifs discriminatoires et à connaître une détérioration de la qualité de vie.

Mon pays déplore que, dans certaines parties du monde, les relations internationales se soient détériorées au point que la violence extrême, les destructions, les violations des droits de l'homme et la dégradation de l'environnement y soient devenues le lot quotidien et que l'emploi abusif d'armes dangereuses y soit endémique. Nous déplorons également que les réfugiés et les enfants soient pris pour cibles dans ces conflits.

Les tragédies ne doivent pas être une fatalité. Les tragédies et les catastrophes naturelles, telles que celles que nous voyons en Iraq, au Moyen-Orient, au Bangladesh, dans certains pays d'Afrique et ailleurs, montrent que l'humanité est en passe d'affronter des problèmes plus graves encore. Mon gouvernement est d'avis que le multilatéralisme placé sous l'égide de l'ONU constitue pour la communauté internationale la seule voie possible d'atteindre une paix et un développement durables.

Partout dans le monde, le terrorisme détruit, déstabilise des gouvernements et tue, que ce soit à Madrid, au Moyen-Orient et ailleurs. Nous sommes face à un dilemme car, jusqu'ici, toutes les stratégies employées contre ce fléau n'ont donné aucun résultat notable. Sous la houlette du Conseil de sécurité, nous devons garantir l'universalité et le respect des traités relatifs à la non-prolifération.

Mon gouvernement souscrit aux recommandations faites par le Secrétaire général Kofi Annan au sujet du Timor-Leste. La Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental est un succès que nous ne pouvons ignorer.

Il est primordial que l'universalité de l'Organisation soit un fait et que tous les pays y soient représentés. Ce n'est pas le cas de Taiwan. Nous engageons vivement la communauté internationale à se pencher sur la question de la représentation de Taiwan. En dépit de sa petite taille, Taiwan a tout ce qu'il faut pour être un membre actif des grandes organisations internationales. Il suffit d'examiner son économie, ses relations commerciales, l'état de ses secteurs commercial et financier, la façon dont il utilise les nouvelles techniques et apporte son appui à un grand nombre de pays pour se rendre compte qu'on ne saurait l'ignorer plus longtemps.

Nous voudrions également dire quelques mots sur Cuba. L'embargo économique est une sanction très sévère. Il contrevient à la Charte des Nations Unies et au droit international. Je voudrais prier l'Assemblée générale de prêter assistance à Cuba en mettant fin à l'embargo économique qui pèse sur elle. L'ère de la guerre froide étant révolue, un peuple en détresse ne peut continuer à être la victime des intérêts politiques d'une partie de l'électorat de la Floride.

À Sao Tomé-et-Principe, nous travaillons d'arrache-pied pour consolider notre jeune démocratie et poser les fondements solides d'un développement sain. Conformément à l'accord signé entre le Gouvernement, la communauté internationale et l'armée – qui a fomenté un coup d'État à Sao Tomé-et-Principé en 2003 –, nous avons organisé un forum national pour amener tous les segments de notre société à échanger leurs vues et formuler des recommandations dans le but d'empêcher l'instabilité de croître dans le pays.

Sur le front économique, nous préparons le pays à aborder une nouvelle ère, fondée sur la prospection et la production pétrolières. Notre Assemblée nationale a adopté une loi sur la gestion des recettes que nous percevons des compagnies pétrolières. Cela montre que la corruption sera combattue, que la nouvelle génération sera protégée et que le pays aura suffisamment de ressources pour se développer.

Le Gouvernement et le peuple de Sao Tomé-et-Principe adhèrent aux principes du respect de la souveraineté de tous les pays et prônent le dialogue, la tolérance et la compréhension mutuelle entre les peuples. Nous engageons vivement tous les Membres de l'ONU à faire de même dans l'intérêt d'un monde meilleur.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre reconnaissance à tous les pays Membres de l'ONU du soutien qu'ils ont apporté à mon pays lors du tout premier coup d'État qu'a connu Sao Tomé-et-Principe, en juin 2003. Je remercie également tous les pays de l'Afrique centrale, et notamment le Congo-Brazzaville, qui préside actuellement la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de tout ce qu'ils ont fait. Je remercie aussi le Président de l'Assemblée générale et nos partenaires de l'Afrique centrale et de l'Union africaine pour leurs efforts inlassables.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Branko Crvenkovski, Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine

Le Président : L'Assemblée va entendre une allocution du Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Branko Crvenkovski, Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine, S. E. M. Branko Crvenkovski, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Crvenkovski (parle en anglais) : Permettez-moi, tout d'abord, M. Jean Ping, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et de vous dire combien je suis convaincu que, sous votre présidence, les travaux de cette session seront couronnés de succès. En outre, je saisis l'occasion pour féliciter le Président de la cinquante-huitième session, M. Julian Hunte, de son dévouement et de son succès dans l'exécution de son mandat.

L'année écoulée a été lourde de défis, tant pour la communauté internationale qu'à l'ONU. À cet égard,

je tiens à louer le Secrétaire général Kofi Annan pour tout ce qu'il a fait afin de préserver la paix dans le monde. Dans une récente allocution (voir A/59/PV.3), il a clairement démontré, une fois de plus, son dévouement à la cause de l'Organisation.

Nous sommes tous certainement d'accord pour dire que l'ONU reste l'enceinte mondiale la mieux à même de régler les problèmes de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes également tous d'accord pour dire qu'il est nécessaire de faire faire peau neuve à ses organismes et à ses programmes et de les réformer, afin de préserver le rôle vital de l'Organisation. Dans ce contexte, nous avons hâte de pouvoir lire le rapport actuellement préparé par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui a été créé par le Secrétaire général.

Concernant la réforme du Conseil de sécurité, la République de Macédoine juge extrêmement important d'élargir la composition du Conseil, tant au niveau des sièges permanents que des sièges non permanents.

Il est tout aussi important de revoir et de renforcer le rôle du Conseil économique et social. La République de Macédoine s'est portée candidate à l'élection qui aura lieu à la présente session pour siéger au Conseil économique et social. Nous ne doutons pas que, s'il est élu et bénéficie de l'appui de l'Assemblée générale, mon pays pourra pleinement concourir à accroître l'efficacité du Conseil.

En ce qui concerne la revitalisation de l'Assemblée générale, nous pensons qu'il faut profiter de la dynamique actuelle, appliquer les dispositions du programme révisé et poursuivre nos efforts visant à rationaliser et à mieux cibler les travaux des grandes commissions.

Malheureusement, cette année encore, des actes terroristes barbares ont arraché de nouvelles vies innocentes et continué d'alarmer l'opinion publique mondiale. Nous sommes tous horrifiés par les images des souffrances endurées à Madrid, à Beslan et ailleurs. Pour renforcer la capacité de la communauté internationale dans ce domaine, il est primordial de consolider davantage la coalition mondiale antiterroriste dirigée par l'ONU, mais aussi de resserrer la coopération avec les organisations régionales dotées de mécanismes spécifiques pour combattre ce fléau mondial.

La République de Macédoine entend poursuivre sa coopération active avec le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et elle apportera sa contribution personnelle à l'application de la résolution 1373 (2001). À cet égard, je voudrais informer l'Assemblée de ce qu'en mai dernier, la République de Macédoine a ratifié la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme ainsi que la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif.

La prolifération des armes de destruction massive demeure l'une des principales menaces posées à la paix et à la sécurité internationales, et elle est étroitement liée au terrorisme. Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération des armes de destruction massive. L'application de cette résolution viendra compléter la panoplie d'instruments déjà disponibles et consolidera le rôle du Conseil de sécurité dans ce domaine.

La répression du commerce illicite des armes légères et l'interdiction complète des mines antipersonnel sont aussi des questions très importantes, compte tenu de l'ampleur du problème posé par les mines et du nombre de victimes qu'elles entraînent. Atteindre ces deux objectifs contribuera grandement à prévenir les conflits et à maintenir et consolider de manière réussie la paix partout dans le monde, y compris dans notre région. En fin d'année dernière, la République de Macédoine a mené avec succès une campagne de collecte des armes légères. Cette initiative a bénéficié de l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement. Des efforts dans ce domaine se poursuivent actuellement.

Nous espérons que la première Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention d'Ottawa, qui aura lieu à Nairobi, fournira un récapitulatif des résultats obtenus grâce à la mise en œuvre de cet instrument si important, qui ouvrira la voie à l'avènement d'un monde libéré des mines terrestres.

La République de Macédoine a détruit ses stocks de mines et s'emploie à déminer les régions touchées. Le Service de lutte antimines de l'ONU, en collaboration avec le Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines, a fourni une aide très importante à nos activités de déminage.

Malheureusement, de conflits violents se sont poursuivis cette année. Le conflit armé au Darfour et la terrible tragédie humanitaire qu'il a entraînée exigent une action résolue. Nous appuyons la résolution du Conseil de sécurité à cet égard, et nous nous associons à l'appel lancé pour qu'une action renforcée soit menée d'urgence concernant ce problème.

La situation au Moyen-Orient continue de maintenir le monde en alerte. Nous appuyons les efforts déployés par le Quatuor pour trouver une solution acceptable par toutes les parties et nous partageons la conviction que la Feuille de route est le seul moyen de parvenir à une solution pour que la Palestine et Israël vivent un jour en paix, en tant que deux États voisins.

Consolider la paix et renforcer la démocratie en Afghanistan et en Iraq, où la République de Macédoine fait partie de la force multinationale, continue de représenter un défi tant pour la communauté internationale que pour la population de ces deux pays. Je voudrais insister sur l'importance capitale que revêt l'application de la résolution 1546 (2004), qui pose le principe de la restauration de la souveraineté de l'Iraq et fournit le tronc commun de la transformation politique et de la démocratisation de cet État.

En ce qui concerne l'Iraq, je voudrais lancer un appel aux autorités de ce pays afin qu'elles mettent tout en œuvre pour retrouver les trois ressortissants macédoniens disparus.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement restent le défi fondamental que l'ONU doit relever. En septembre 2005, les chefs d'État et de gouvernement du monde entier se réuniront pour examiner ce qui aura été entrepris pour atteindre les Objectifs durant les cinq années écoulées depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Il est évident que nous devons prendre des mesures déterminantes si nous voulons mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires pour entreprendre, au plan national comme au plan mondial, les réformes qui permettront d'atteindre les Objectifs d'ici à 2015.

Toutefois, il est d'ores et déjà clair que certaines régions du monde auront d'énormes difficultés à atteindre les Objectifs prévus. Une attention particulière devrait être accordée à l'Afrique, où la situation est alarmante, ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté et de la faim et à la question du VIH/sida qui

sont des problèmes très graves. Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ne sera possible que si la communauté internationale est prête à assumer sa responsabilité partagée à cet égard.

La République de Macédoine place un accent particulier sur l'importance du respect véritable et de la promotion des droits de l'homme, car ils constituent l'un des piliers de toute démocratie. L'état de droit et le respect véritable des droits de l'homme sont le meilleur moyen de prévenir les conflits, ainsi qu'une condition sine qua non de la paix et de la prospérité. Aujourd'hui, nous avons de plus en plus conscience de la nécessité d'entretenir et de respecter le multiculturalisme, condition préalable au développement d'un monde sûr et harmonieux. À cet égard, tout devrait être mis en œuvre pour instaurer la confiance et la compréhension mutuelles et pour promouvoir le respect des différences. La République de Macédoine est profondément attachée à ces principes, et nous les respectons scrupuleusement dans les mesures que nous prenons.

Depuis maintenant un demi-siècle, l'ONU joue un rôle déterminant dans le développement du droit international relatif aux droits de l'homme. Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts déployés actuellement pour harmoniser le projet de convention internationale relative à la protection des droits des personnes handicapées.

Entretenir des relations de bon voisinage est l'une des priorités de la politique étrangère de la République de Macédoine, car nous sommes l'un des promoteurs de la coopération régionale en Europe du Sud-Est. Je voudrais saisir cette occasion pour indiquer à l'Assemblée que, comme lors des sessions précédentes, la délégation de la République de Macédoine proposera l'adoption par l'Assemblée générale d'un projet de résolution sur les relations de bon voisinage, la stabilité et le développement en Europe du Sud-Est.

Ces dernières années, les pays de la région ont enregistré des progrès considérables tant au niveau national que pour développer des relations mutuelles. Nous participons activement à de multiples initiatives prises au niveau régional ainsi que dans le cadre du processus d'intégration euro-atlantique. Toutefois, malgré les progrès énormes réalisés pour la stabilisation et le renforcement de la sécurité dans la région, toutes les sources d'instabilité potentielle n'ont pas encore été éliminées. Nous avons la ferme

conviction que le processus d'intégration accélérée de la région à l'Union européenne et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) permettra d'affaiblir les menaces qui existent aux niveaux national et régional.

En tant que voisin immédiat du Kosovo, la République de Macédoine y suit avec une attention particulière l'évolution de la situation. Nous appuyons pleinement la politique des « normes avant le statut » menée par l'ONU, qui a pour but ultime d'édifier une communauté véritablement pluriethnique et de renforcer la sécurité, le processus de démocratisation ainsi que l'état de droit. Parallèlement, la République de Macédoine accorde également un soutien constant à l'ONU et à d'autres organismes internationaux dans l'exécution de leurs missions lourdes de responsabilité.

Nous avons mis au point une politique de coopération contractuelle avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo dans divers domaines, afin de résoudre des problèmes concrets ayant une importance pour la population. Nous comptons très prochainement entamer le processus de démarcation de notre frontière avec le Kosovo. Toujours en ce qui concerne le Kosovo, je voudrais insister sur le fait que toute décision concernant son statut futur, quelle qu'elle soit, devra absolument éviter d'aboutir à la déstabilisation de la région.

La République de Macédoine est parvenue à une étape cruciale de son processus de réformes socioéconomiques fondamentales et de transformation de la société pour la préparer à une intégration accélérée à l'Union européenne. Achever la mise en œuvre de l'accord-cadre conclu en 2001 est une priorité dans ce processus. La majorité des normes juridiques émanant des changements constitutionnels entraînés par l'accord-cadre a déjà été adoptée. Cependant, l'une des principales questions relatives à la décentralisation, à savoir la réorganisation territoriale, pourrait poser un problème, compte tenu du référendum à venir. Ce référendum représente un événement démocratique de la plus haute importance, car il donne aux citoyens la possibilité d'exprimer leurs opinions sur le projet soumis par le Gouvernement.

Enfin, je voudrais terminer en disant que le monde est confronté à toute une série de défis et de menaces et que notre expérience, jusqu'à présent, a montré qu'il n'y pas d'autre solution que l'adoption

d'une démarche multilatérale pour surmonter les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Notre expérience nous a aussi montré que le dialogue demeure l'outil le plus précieux et le plus puissant dans nos efforts visant à instaurer un monde différent et plus sûr.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Branko Crvenkovski, Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ilham Heydar oglu Aliyev, Président de la République azerbaïdjanaise

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République azerbaïdjanaise.

M. Ilham Heydar oglu Aliyev, Président de la République azerbaïdjanaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République azerbaïdjanaise, S. E. M. Ilham Heydar oglu Aliyev, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Aliyev (parle en anglais) : Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je souhaite également féliciter votre prédécesseur, M. Julian Robert Hunte, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée durant sa présidence de la cinquante-huitième session.

Au Sommet du Millénaire, les États Membres se sont engagés à promouvoir l'idéal commun d'une solidarité mondiale et d'une sécurité collective. Nous avons réaffirmé notre foi dans l'Organisation des Nations Unies et dans sa Charte, que nous considérons comme indispensables pour un monde plus pacifique, plus sûr et plus juste. À l'aube du nouveau siècle, nous avons fait de notre mieux pour préserver l'importance vitale du droit international, de sorte que tous les pays puissent compter sur l'Organisation quand ils en auront

besoin et de sorte qu'à son tour, l'Organisation puisse réaliser ce que le monde attend d'elle.

Par certaines de nos actions, nous avons cherché à protéger des millions de personnes innocentes, notamment des femmes et des enfants, qui continuent à être victimes de conflits armés sauvages. Nous avons également entrepris d'établir une économie mondiale plus équitable, où tous les pays puissent se concurrencer sur un pied d'égalité.

L'Azerbaïdjan apporte sa propre contribution au renforcement de la sécurité mondiale et régionale. En tant que membre actif de la coalition mondiale contre le terrorisme international, l'Azerbaïdjan coopère en toute bonne foi, sur un plan bilatéral et dans des cadres multilatéraux, en vue d'éradiquer ce mal qui continue à tuer et à faire souffrir des gens innocents. L'Azerbaïdjan est parmi les pays qui ont souffert directement des conséquences des conflits armés sur son territoire. En réalité, ces conflits sont interdépendants, et nous n'avons d'autre choix que de coopérer et de nous unir pour y faire face. Il ne doit pas y avoir de place pour deux poids deux mesures.

Depuis le jour même où il est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'Azerbaïdjan a toujours attiré l'attention de la communauté internationale sur le conflit qui oppose l'Arménie à l'Azerbaïdjan au sujet du Haut-Karabakh et au sujet de l'occupation par l'Arménie de territoires azerbaïdjanais. L'Azerbaïdjan s'attendait à ce que l'Organisation des Nations Unies contraigne l'agresseur à se retirer de son territoire et permette aux populations azerbaïdjanaises expulsées de regagner leurs foyers. Je voudrais rappeler qu'en 1993, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité quatre résolutions – les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) – en réponse à l'occupation par l'Arménie de territoires souverains azerbaïdjanais.

Ces résolutions ont confirmé que la région du Haut-Karabakh faisait partie de l'Azerbaïdjan, ont lancé un appel résolu au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et de ses frontières internationalement reconnues, et ont insisté sur l'inadmissibilité du recours à la force aux fins d'acquiescer des territoires. Les résolutions ont exigé le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces occupantes de toutes les zones occupées d'Azerbaïdjan et ont demandé la mise en place de conditions propices

au retour en toute sécurité des personnes déplacées dans leurs foyers.

Aucune de ces résolutions – qui étaient censées rétablir la justice et la paix et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan – n'a été appliquée par l'Arménie, qui n'a jamais respecté ou reconnu les principes fondamentaux du droit international contenus dans les résolutions qui jetaient les bases d'un règlement du conflit. Le Haut-Karabakh et sept autres régions d'Azerbaïdjan, qui représentent 20 % du territoire azerbaïdjanais, sont occupés par l'Arménie depuis plus de 10 ans. En raison de la politique de nettoyage ethnique appliquée par l'Arménie, plus d'un million d'Azerbaïdjanais sont devenus des réfugiés ou des personnes déplacées.

Le silence du Conseil de sécurité a eu un effet dévastateur sur le processus de réinstallation. L'Arménie n'a pas tenu compte des résolutions et a tenté de consolider les résultats de son agression militaire – et n'a pas pour autant été sanctionnée. L'Arménie a donc entrepris une politique révoltante consistant à peupler de populations arméniennes, de façon illégale et massive, les territoires azerbaïdjanais occupés. C'est là aussi une violation flagrante du droit international, et notamment de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. En outre, la situation s'est détériorée, ces territoires servant à présent au trafic de stupéfiants, aux activités économiques illégales et à la contrebande. Les territoires azerbaïdjanais occupés sont devenus une sorte de zone grise échappant au contrôle du Gouvernement azerbaïdjanais et à toute surveillance internationale.

La soi-disant république auto-proclamée et non reconnue du Haut-Karabakh constitue une menace constante à la paix et la sécurité dans toute la région. Les agresseurs arméniens et les séparatistes du Haut-Karabakh exploitent également les ressources naturelles dans les territoires azerbaïdjanais occupés et essaient d'impliquer des compagnies étrangères dans leurs activités illégales. Je demande instamment aux États Membres de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que leurs ressortissants et leurs compagnies respectent le droit international et pour les empêcher de s'impliquer dans des activités illégales sur le territoire de notre pays. Pour sa part, l'Azerbaïdjan prendra toutes les mesures juridiques et pratiques nécessaires pour que ces compagnies répondent de leur

participation au vol des richesses naturelles appartenant à une nation souveraine.

Qui plus est, l'Arménie falsifie l'histoire et s'approprie le patrimoine culturel et architectural de la région du Haut-Karabakh de l'Azerbaïdjan. Des monuments religieux et historiques, d'anciens manuscrits et d'autres biens culturels ont été détruits, refaçonnés, pillés ou retirés.

Le processus de règlement politique du conflit en cours depuis 12 ans au sein du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) n'a donc jusqu'ici donné aucun résultat. Le Groupe de Minsk n'a pas accordé beaucoup d'attention à l'application des résolutions du Conseil de sécurité, à l'évaluation de la situation sur le terrain ou aux activités illégales de l'Arménie dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

Il est évident que devant cette attitude passive et silencieuse de la part de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de sécurité, de l'OSCE et du Groupe de Minsk, et sans la forte pression de la communauté internationale, l'Arménie n'abandonnera pas sa position agressive et destructrice. Les actions illégales de l'Arménie dans les territoires occupés azerbaïdjanais et sa position dans le processus de négociation prouvent que l'Arménie n'a pas l'intention de chercher une solution au problème. Au contraire, elle a l'intention de faire durer les négociations et de consolider les résultats de son agression, pour, en fin de compte, tenter d'imposer un règlement sur la base d'un fait accompli.

Du haut de cette tribune je tiens à souligner que le règlement de cette question ne peut être fondé que sur le droit international et la démocratie, et non sur le nettoyage ethnique et l'annexion de facto du territoire d'un État souverain. L'Azerbaïdjan n'acceptera jamais l'occupation de ses territoires, ni la violation de son intégrité territoriale, ni les résultats d'un nettoyage ethnique.

Le retour dans ses foyers de la population azerbaïdjanaise déplacée reste l'une de nos priorités fondamentales dans le règlement du conflit. Mais avant même que nos personnes expulsées, nos réfugiés et nos personnes déplacées ne puissent revenir, il est encore indispensable et urgent que toutes les institutions pertinentes des Nations Unies, les pays donateurs et les organisations humanitaires internationales s'impliquent

activement pour soulager les souffrances de la partie la plus touchée de la population.

Le Gouvernement azerbaïdjanais ne ménage pas son temps, ses efforts ou ses ressources financières pour faire de son mieux, mais vu l'ampleur des déplacements, cela n'est pas suffisant. Il est essentiel qu'il y ait une répartition du fardeau entre le Gouvernement et les organisations internationales concernées. En plus de l'appui purement matériel, nous demandons à ce que soit renouvelée l'attention internationale à ce problème et qu'il y ait une meilleure coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, ainsi que des efforts de toutes les organisations internationales. Nous attendons une stratégie plus réactive de la part de l'ONU en ce qui concerne l'état de la crise humanitaire oubliée en Azerbaïdjan.

L'Azerbaïdjan est pleinement attaché aux objectifs d'élimination de la pauvreté et de promotion d'une bonne gouvernance. Sur cette base, et grâce aux mesures que nous avons prises, nous connaissons actuellement une amélioration de nos performances économiques et une croissance accrue. L'Azerbaïdjan apporte sa contribution au développement de la coopération transrégionale. Nous œuvrons également à la promotion de réseaux de transport et de communication, comme le projet de couloir Europe-Caucase-Asie et les oléoducs et gazoducs Bakou-Tbilissi-Ceyhan et Bakou-Tbilissi-Erzerum. Ces projets rendront possible un accès prévisible des exportations des pays sans littoral aux marchés régionaux et mondiaux.

Pour pouvoir faire face avec succès à tous les défis auxquels elle est confrontée, l'Organisation des Nations Unies doit s'adapter. La question de longue date de la réforme de l'ONU doit enfin être réglée. L'incapacité du Conseil de sécurité à faire face aux problèmes, notamment ceux relatifs aux conflits armés, est évidente. Le nouveau Conseil de sécurité doit être plus représentatif, plus responsable et plus démocratique. Ses méthodes de travail doivent être plus transparentes et permettre une réaction plus rapide aux nouveaux problèmes, risques et menaces du XXI^e siècle. Une autre question urgente est l'élaboration de mécanismes viables pour l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

Il nous incombe à tous d'appliquer collectivement des démarches efficaces pour traiter les problèmes

actuels, permettant ainsi de créer des conditions stables pour la croissance durable et le développement démocratique des nations. Cela ne peut se faire que par le renforcement des normes et principes du droit international et par des relations amicales et une coopération mutuellement avantageuse entre les États.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République azerbaïdjanaise de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Ilham Heydar oglu Aliyev, Président de la République azerbaïdjanaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : La cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Au cours du dernier quart de siècle, le peuple de mon pays a dû relever un grand défi : celui de se développer dans un monde de plus en plus indifférent aux problèmes particuliers des petits États pauvres en développement. Mais c'est un défi que les citoyens de Saint-Vincent-et-les Grenadines ont relevé avec courage, persévérance et espoir, sans jamais douter de notre capacité à survivre, à nous épanouir et, en définitive, à prospérer, alors que nous contribuons au relèvement de notre civilisation caribéenne unique en son genre, indépendante, distincte et noble. À ce jour, notre pays a fait des progrès, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous espérons réussir dans nos efforts pour parvenir à la maîtrise de notre destin.

Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes confiants que vous vous acquitterez de votre tâche avec dignité et compétence. Permettez-moi de dire qu'il ne sera pas facile de prendre la relève de votre prédécesseur. Votre prédécesseur, M. Julian Hunte, est un éminent fils des Caraïbes issu de notre île sœur de Sainte-Lucie. Il nous a rendus fiers dans son rôle de Président de l'Assemblée générale.

Les peuples des Caraïbes et du sud des États-Unis sont encore traumatisés par les ravages provoqués par les ouragans de cette saison. La Jamaïque, les Bahamas, les îles Caïmanes, Haïti, Cuba et d'autres pays des Caraïbes, y compris le mien, ont été gravement touchés. Mais notre voisin le plus proche, la Grenade, a subi un véritable cataclysme et se trouve aujourd'hui dans un état de crise nationale. Nous adressons nos profondes condoléances aux familles et aux proches de ceux qui ont péri dans les ouragans. Saint-Vincent-et-les-Grenadines et d'autres nations des Caraïbes ont tendu une main secourable à la Grenade, mais l'ampleur des ravages qu'a connus ce pays le 7 septembre est telle que les Caraïbes ne peuvent y répondre par elles-mêmes. La Grenade est véritablement devenue une responsabilité internationale.

C'est pourquoi je réitère l'appel lancé par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour que soit convoquée d'urgence une conférence internationale des donateurs afin de se pencher sur la question des ravages subis par la Grenade et de sa reconstruction. La Grenade, dont le statut était celui d'un pays en développement à revenu intermédiaire, avec une société moderne et sophistiquée et un appareil d'État efficace et démocratique, s'est tout simplement transformée en une terre ravagée en l'espace de trois heures, sous l'effet des assauts de l'ouragan Ivan. Il n'y a aujourd'hui en Grenade plus d'économie qui fonctionne, et la société civile est terriblement traumatisée.

Il découle de tout cela un impératif stratégique pour nous, celui de transformer ce revers qu'a connu la Grenade en une avancée régionale pour une intégration caribéenne plus profonde et plus significative. L'ouragan Ivan a montré avec éloquence que la nature a uni notre région. L'histoire nous a également façonnés en tant que peuple unique issu au départ de différentes terres et cultures. Mais nous autres dans les

Caraïbes continuons à nous rebiffer contre la nature et l'histoire, plutôt que de nous y adapter comme il se doit. C'est une sorte de vanité que nous ne pouvons guère nous permettre.

Il est tragique qu'il faille une catastrophe de cette nature pour faire comprendre ce que les petits États insulaires en développement affirment depuis quelque temps déjà : qu'il faut nous accorder un traitement spécial et différencié, en raison notamment de notre vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

Je répète, sans exagérer, qu'en quelques heures, le cyclone Ivan a fait de la Grenade un amas de décombres et, d'un seul coup, a réduit à néant tout le travail accompli par son peuple depuis l'indépendance en 1974. À Saint-Vincent-et-les-Grenadines, nous compatissons à leur malheur, bien conscients que sans la miséricorde divine et les caprices de la nature, Saint-Vincent-et-les-Grenadines aurait subi le même sort.

C'est pourquoi la crise provoquée par la nature qui s'est abattue sur la Grenade incite Saint-Vincent-et-les-Grenadines à accorder la priorité absolue à la Conférence internationale qui doit se tenir à Maurice en janvier de l'année prochaine, conférence qui sera axée principalement sur les problèmes spécifiques et particuliers des petits États insulaires en développement. Nous mettrons en exergue la nécessité pour la communauté internationale de prendre des mesures urgentes concernant le réchauffement de la planète et les changements climatiques qui, si on ne les maîtrise pas, risquent de provoquer au cours de ce siècle une catastrophe humaine et économique mondiale. La communauté internationale doit chercher expressément à éviter cette apocalypse.

Depuis que nous nous sommes réunis l'année dernière, la région de la Communauté des Caraïbes a fait face à une autre crise – politique cette fois – car l'un de nos États membres, Haïti, a sombré dans le chaos, la violence et l'anarchie. Nous avons vu un chef d'État élu se faire destituer dans des circonstances dont notre hémisphère n'a pas à s'enorgueillir. Nous continuons d'être extrêmement perturbés par l'interruption controversée du processus démocratique qui s'est produite aux premières heures de la matinée du 28 février de cette année à Port-au-Prince. Il importe de se rappeler que les États de la CARICOM ont joué un rôle déterminant pour élaborer d'un plan d'action pour Haïti pour veiller à ce que la Constitution de ce pays soit respectée et poser les bases d'une

mobilisation des ressources afin d'éviter une catastrophe humanitaire.

Le 25 février 2004, la CARICOM a réussi à porter cette question devant le Conseil de sécurité. À cette occasion, nous nous sommes rendus au Conseil avec un projet de résolution. Nous avons imploré la communauté internationale de réagir rapidement face à la détérioration rapide de la situation en Haïti. Le Conseil de sécurité a poliment pris note du projet de résolution que lui a présenté par la CARICOM mais n'en a pas tenu compte. On connaît la suite. Le Gouvernement et le peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines sont impatients d'aider le peuple haïtien dans ses malheurs, mais avant de s'engager politiquement auprès du « Gouvernement intérimaire d'Haïti », nous devons voir, notamment, des preuves évidentes sur le terrain des progrès de la démocratie et de la liberté, et des garanties crédibles que des élections libres et régulières se tiendront dans des délais raisonnables. On ne peut pas dire qu'un régime qui juge un meurtrier inculpé à minuit – une personne que le régime lui-même qualifie de libérateur – et le libère avant même le chant du coq, ait véritablement passé les épreuves les plus élémentaires de la justice, de la liberté et de la démocratie.

Les morts et les dégâts provoqués par le cyclone Jeanne en Haïti exigent notre assistance humanitaire, et non pas notre engagement politique auprès du régime haïtien.

La situation tragique que connaît la région du Darfour (Soudan) a beaucoup affligé le Gouvernement et le peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Fort attristé moi-même, j'ai envoyé plusieurs lettres au mois de mai à des dirigeants du monde entier, y compris au Secrétaire général, M. Kofi Annan, offrant les maigres ressources dont dispose mon pays pour aider – aussi peu que ce soit – à alléger les souffrances du peuple soudanais. La plupart de mes lettres ont reçu des réponses positives. Il est vrai que – grâce, dans une large mesure, à la diligence de divers journalistes et des médias – cette tragédie occupe désormais le devant de la scène internationale. Mais il y a une question que nous devons toutefois nous poser : la communauté internationale a-t-elle fait ce qu'il fallait face à cette catastrophe ou nous sommes-nous livrés encore une fois à des dénonciations de pure forme ? Les images et les informations qui nous viennent du Darfour nous rappellent de manière effrayante que l'homme est un loup pour l'homme et elles condamnent sans appel

ceux qui ont véritablement le pouvoir d'aider mais ne font rien ou minimisent froidement l'ampleur de ce désastre humanitaire. À cet égard, le Gouvernement soudanais doit assumer ses responsabilités envers ses citoyens et envers l'humanité.

Trois mois se sont écoulés depuis que j'ai écrit au Secrétaire général, et ce drame humain énorme continue de se dérouler sous nos yeux indignés. Nous ne pouvons pas laisser ce massacre se poursuivre. Nous devons sauver ceux qui peuvent encore être arrachés aux nouveaux champs de la mort de l'Afrique. Le génocide récent au Rwanda est le monument de la honte de la communauté internationale. Nous, la communauté internationale, nous devons aujourd'hui éviter un tel opprobre au Darfour et prendre d'urgence des mesures pratiques.

Des efforts semblables sont nécessaires pour aider d'autres peuples qui vivent dans des conditions difficiles, notamment la nation héroïque de Palestine, dont l'humanité essuie au quotidien les assauts de forces extérieures.

Au nom du peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines, je tiens à exprimer toute notre sympathie au Gouvernement et au peuple de la Fédération de Russie à la suite des événements tragiques et incompréhensibles survenus à Beslan le 3 septembre. Un drame d'une telle ampleur, en particulier le massacre d'un si grand nombre d'enfants innocents, est extrêmement affligeants.

Depuis le 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme international s'est intensifiée sur tous les fronts. Il est juste et logique que les pays riches et les pays pauvres soient engagés dans une lutte en cours contre le barbarisme de la terreur. Saint-Vincent-et-les Grenadines est un partenaire fiable dans le combat mondial contre le fléau du terrorisme. Je me dois cependant de faire remarquer que le prix qu'il en coûte pour être un participant fiable à cette guerre pèse lourdement sur les maigres ressources d'un pays en développement comme Saint-Vincent-et-les Grenadines. Nos obligations internationales et les circonstances qui sont les nôtres nous obligent à participer à cette guerre que nous n'avons ni provoquée ni déclenchée. Et pourtant, nous supportons avec sérénité ce douloureux fardeau qui nous est imposé.

Cet organe doit cependant se voir rappeler à maintes reprises qu'il existe une autre forme de terrorisme que nous devons combattre sans relâche.

C'est le terrorisme de la guerre, de la pauvreté, de l'analphabétisme et de la maladie, notamment le VIH/sida. Nous ne devons jamais oublier non plus que la faim quotidienne pour un milliard de personnes dans le monde est vraiment une arme de destruction massive. Ensemble, nous devons également lutter contre cette forme de terrorisme. Les pays développés ne peuvent pas laisser les régimes commerciaux et les conditions du marché appauvrir davantage les pauvres, comme cela a été le cas avec les cultivateurs de bananes dans les Caraïbes, tout en clamant haut et fort qu'ils aident les pauvres.

Les arguments en faveur d'une réforme judicieuse et équilibrée de l'ONU afin que celle-ci reflète davantage les réalités du XXI^e siècle sont d'une force irréfutable. Nous devons redoubler d'efforts collectifs pour persuader ceux qui craignent, sans raison, les conséquences d'une réforme juste. Nous ne devons pas laisser les pouvoirs implantés vaincre la raison et le droit.

Depuis son accession à l'indépendance, Saint-Vincent-et-les Grenadines a maintenu des relations diplomatiques ininterrompues avec la République de Chine à Taiwan. Nous considérons que ce pays libre et démocratique est l'un des éléments les plus importants de la magnifique civilisation chinoise. Taiwan a la dix-septième économie du monde, le volume de ses transactions le place au quinzième rang de la communauté internationale, et ses réserves de devises le placent au troisième rang mondial.

Les 23 millions d'habitants que comptent Taiwan devraient être véritablement représentés dans cette organisation universelle par le gouvernement de leur choix. C'est une erreur que de continuer à refuser à Taiwan la qualité de membre de cette organisation. Les relations entre Saint-Vincent-et-les Grenadines et Taiwan ont été exemplaires. Notre amitié exige que nous plaidions leur juste cause.

Je terminerai sur les observations suivantes. Certains États s'enorgueillissent de posséder un immense territoire, de vastes ressources naturelles et une énorme puissance de feu; mais aucun de ces facteurs, ni même la combinaison des trois, ne garantit la paix et la prospérité. Dans d'autres États, la pauvreté, la faim, les conflits et les maladies sont la norme. Si, au lieu d'investir dans la guerre – quand on sait qu'un effet secondaire certain en est le gaspillage de jeunes et innocentes vies –, les nations coopéraient

ensemble pour chercher des solutions aux problèmes qui nous sont communs, il est tout simplement possible que le monde que nous lèguerions à nos enfants serait plus pacifique et plus riche sur les plans qui comptent vraiment et pourrait s'enorgueillir d'avoir un air plus pur et un environnement plus sain. Au niveau international, ainsi que dans nos propres pays, mettons l'accent sur le pouvoir de l'amour plutôt que sur l'amour du pouvoir. Exaltons non pas la raison du plus fort mais la justice dont notre condition humaine est dépositaire.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Laisenia Qarase, Premier Ministre de la République des Fidji

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République des Fidji.

M. Laisenia Qarase, Premier Ministre de la République des Fidji est escorté à la tribune.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir d'accueillir S. E. le Premier Ministre de la République des Fidji, M Laisenia Qarase, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Qarase (Fidji) (parle en anglais) : Je suis heureux de présenter à l'Assemblée générale les sincères salutations et les vœux du Gouvernement et du peuple de la République des Fidji. Je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Je vous promets solennellement notre soutien et notre coopération. Ceci démontre le respect que nous portons à votre pays, avec lequel nous entretenons des rapports proches du fait de notre appartenance commune au partenariat africain, caraïbe et pacifique avec l'Union européenne. Je voudrais aussi remercier au nom des Îles Fidji M. Julian Hunte, de Sainte-Lucie, pour la grande compétence avec laquelle il a présidé la cinquante-huitième session de cette Assemblée. Les Fidji et les autres petites nations insulaires de la région

Pacifique applaudissent le bel exemple donné par les pays de la Communauté des Caraïbes dans leur approche commune de la gestion des responsabilités de cette haute charge.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à des événements qui jettent une ombre sur l'humanité et sur la vision de paix des Nations Unies. La crise humanitaire au Soudan se poursuit. Alors que les activités de secours se poursuivent, nos pensées vont aux réfugiés du Darfour. Nous engageons le Gouvernement soudanais à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à cette tragédie.

Nous pensons à ceux dont les vies ont été ruinées par la fureur destructrice des tempêtes dans les Caraïbes et sur la côte atlantique des États-Unis. Nous leur adressons l'expression de notre plus profonde sympathie pour les pertes matérielles et humaines qu'il ont subies.

Les auteurs du massacre d'innocents en Russie ajoutent une nouvelle dimension à la cruauté. En répandant d'une manière si impitoyable et sans discrimination le sang de ces enfants, ils ont condamné à l'échec leur propre cause. Rien ne peut justifier ce qu'ils ont fait. Les Nations Unies doivent se dresser ensemble contre une telle infamie.

Exprimons notre sympathie et notre solidarité au peuple d'Iraq pris dans le terrible cycle de violences de ce pays. Que cette Assemblée lui accorde son soutien entier et sans réserve dans sa lutte pour établir un véritable gouvernement démocratique et regagner sa souveraineté nationale. Que ses rêves d'avenir pacifique et de stabilité durable deviennent réalité.

Nous sommes aussi de tout cœur avec les familles des victimes des terroristes à l'extérieur de l'ambassade australienne à Jakarta. Nous voulons qu'ils sachent que cette famille des nations partage leur douleur.

Les Fidji demandent aux États Membres de l'ONU de raffermir leur détermination commune de lutter contre le terrorisme partout où il sévit. C'est un moment critique de l'histoire. Les Nations Unies sont appelées à mobiliser toute leur expérience, leur savoir-faire et leur pouvoir pour créer un concordat entre les nations. Ce fut le principe originel. C'est ce principe qui doit continuer à être le moteur des Nations Unies.

Les Fidji sont engagées comme par le passé à travailler au maintien de la paix et de la sécurité, et à

l'avènement d'un monde libéré des armes de destruction massive et du terrorisme.

Nous voulons mettre fin à la pollution qui appauvrit la couche d'ozone et éliminer les autres dangers que court notre environnement.

La communauté internationale doit continuer de lutter contre la pauvreté et les maladies. Le VIH/sida est devenu plus qu'une crise sanitaire. Il s'agit pour certains pays d'une menace sécuritaire. Nous, dans le Pacifique, ne sommes nullement à l'abri de cette épidémie mondiale. Nous accueillerions avec plaisir la poursuite de l'assistance du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour suppléer à notre campagne régionale en vue de contenir le fléau.

Les Nations Unies doivent continuer à résister à l'ingérence extérieure sous toutes ses formes, qui mine le droit souverain des États Membres à décider de leur propre destin. Nous sommes toutefois disposés à contribuer aux interventions de maintien de la paix mandatées par les Nations Unies quand des crises et des désordres internes y obligent. Nous considérons comme un honneur de servir la cause de la paix sous le drapeau des Nations Unies et des organisations régionales comme le Forum des îles du Pacifique. Les soldats et les officiers de police des îles Fidji ont pris part aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1978. Nous y avons perdu 35 précieuses vies, mais nous restons fermement résolus à servir là où l'on a besoin de nous. Le personnel de maintien de la paix des Îles Fidji est actif au Libéria, au Sinaï, au Kosovo, au Timor-Leste, aux Îles Salomon, à Bougainville et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Mon gouvernement prend actuellement en considération les requêtes des Nations Unies quant à l'envoi de personnel de sécurité en Iraq.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer aux Nations Unies et aux autres pays qui ont aidé Fidji à titre bilatéral notre gratitude pour leur aide s'agissant de nous permettre d'honorer notre engagement envers la paix et la sécurité internationales.

Dans le cadre du Forum des îles du Pacifique, et avec l'aide de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, nous préparons actuellement un plan de mise en commun des ressources et d'efforts de renforcement des intérêts collectifs pour la région Pacifique. Nous nous unissons ainsi pour combattre la menace du terrorisme, faire davantage respecter la loi, et améliorer

nos défenses contre le terrorisme et la criminalité transnationale. Nous aurons une approche coopérative vis-à-vis du développement social et économique et en particulier afin de développer le commerce, l'investissement et le tourisme. Nous nous dresserons ensemble pour protéger notre patrimoine océanique qui est un trésor pour l'humanité.

Notre région possède la plus importante réserve subsistante de pêche au thon, source essentielle de nourriture pour le marché mondial. Plus de 95 % des prises de la pêche au thon, dans le milieu de l'océan Pacifique, vont à des pays pratiquant la pêche hauturière. Nous nous tournons vers les Nations Unies pour nous aider à obtenir une juste rentrée de cette ressource naturelle majeure. Les Fidji remercient les pays qui ont déjà travaillé avec nous pour atteindre cet objectif. Nous voudrions remercier en particulier les États-Unis pour le traité sur les pêcheries de la région, qu'ils ont signé avec certaines nations insulaires du Pacifique. Nos nations insulaires sont maintenant entrées dans une nouvelle phase de coopération pour l'industrie du thon grâce à la Convention sur le thon du Pacifique occidental et central, qui est entrée en vigueur en juin de cette année.

Ne se bornant pas à renforcer la coopération régionale, Fidji et ses voisins prêtent une attention particulière aux relations avec les pays de la région Asie-Pacifique au sens large.

Nous sommes nettement en faveur d'un rôle pour le Japon et l'Inde dans un Conseil de sécurité élargi et renforcé. Puis-je également ajouter que les Fidji appuieraient l'inclusion de l'Afrique du Sud et du Brésil en tant que membres permanents.

J'aimerais dire que nous accordons beaucoup de prix à l'aide fournie par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis pour faire de notre région une zone de paix.

Il était réconfortant de voir les deux Corées défilant et participant sous un unique drapeau aux Jeux olympiques en Grèce. Nous prions pour que cela mène à davantage de progrès importants dans la réunification du peuple coréen.

Nous sommes heureux de voir la République populaire de Chine croître en stature et se développer si rapidement. Les Fidji entretiennent avec la Chine des relations qui se renforcent sans cesse et souhaitent voir ces relations continuer de se développer. Nous sommes

attachés à leur reconnaissance diplomatique et à nos relations officielles avec la République populaire de Chine. Parallèlement, les Fidji attachent du prix à leurs liens commerciaux et économiques avec Taiwan. Nous espérons avec ferveur que leurs peuples régleront leur futur pacifiquement grâce au dialogue et au consensus.

Ces 29 dernières années, près de 80 pays du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont été les bénéficiaires d'un partenariat de développement historique avec l'Union européenne. Je rends hommage aux dirigeants européens et à ceux des pays ACP qui ont pris l'initiative de cet accord international Nord-Sud unique en son genre. Une généreuse aide au commerce sous forme d'aide publique et d'investissements a contribué de manière très importante aux moyens d'existence de millions de personnes venant d'États plus pauvres.

Maintenant, alors que nous commençons les négociations avec l'Union européenne pour que ces arrangements se poursuivent, nous nous rendons compte, à notre consternation, que l'insistance de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur un commerce libre et ouvert signifiera en réalité pour les pays ACP, dont les Fidji, une perte énorme dans les revenus d'exportation à cause d'une baisse des prix. La conséquence directe pour notre industrie sucrière sera inévitablement que le prix que les producteurs de canne à sucre recevront va chuter bien en-dessous des coûts de production. Et cela en dépit des réformes urgentes et globales que nous avons entreprises dans notre industrie sucrière pour la rendre plus productive, plus efficace et plus compétitive.

La perte des marges compétitives à cause de l'élimination de procédés comme le Système généralisé de préférences rend les obstacles posés par l'OMC encore plus difficiles à surmonter. En conséquence, de nombreux petits États insulaires en développement, déjà désavantagés par leur petite taille, par la distance qui les sépare des marchés d'exportation et par la dévastation régulière que sèment les catastrophes naturelles, sont maintenant très incertains en ce qui concerne leurs perspectives économiques. Nous nous félicitons, par conséquent, de la tenue par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence extraordinaire des petits États insulaires en développement au début de l'année prochaine pour examiner les résultats du Programme d'action pour ces pays, l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade. J'espère vivement que cet examen engendra

de nouveaux engagements internationaux d'assistance aux petits États insulaires en développement désavantagés. Ces engagements doivent soutenir une survie économique et un avenir durable, au moment où le monde s'achemine inexorablement vers un système commercial libre et ouvert. Nous espérons également que l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade renouvellera l'appel lancé aux États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Protocole de Kyoto de le faire, pour l'avenir de notre planète.

Mon gouvernement salue l'initiative prise par l'Organisation internationale du Travail dans le rapport de sa Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Il appartient à la communauté internationale de veiller, tant pour les pays développés et en développement que pour les grands et les petits pays, à ce que la mondialisation signifie une répartition juste et équitable des possibilités – des possibilités qui prennent la forme de nouveaux investissements, de plus d'emplois, d'un travail décent et d'améliorations dans l'éducation, la santé et autres agréments sociaux.

Pour nous, dans le Pacifique, en tant que petites nations insulaires, il y a une autre cause de préoccupation grandissante. Nous tirons une grande fierté de notre culture, de nos coutumes et de nos traditions. Elles nous donnent notre identité et notre unicité en tant que communautés autochtones et peuples insulaires du Pacifique. Je lance un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle se penche sur le projet de résolution sur les droits des peuples autochtones en vue d'une adoption dès que possible. Je demande au Secrétaire général de hâter ce processus.

Alors que nous reconnaissons l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments dans la promotion des droits de l'homme, nous reconnaissons également que leur principale préoccupation est le droit des individus. Les communautés insulaires autochtones du Pacifique considèrent une déclaration de l'Organisation des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones d'une importance vitale pour la reconnaissance et l'acceptation internationales de notre droit à l'autodétermination, et en effet, à notre survie même en tant que peuples distincts ethniquement et culturellement. Mais cela ne veut pas dire que nous ne nous soucions pas des autres communautés dont les membres sont des compatriotes qui partagent les mêmes droits et les mêmes responsabilités.

Les membres de l'Assemblée savent que les Fidji sont une société multiraciale. Les Fidjiens et les Rotumans de souche sont la communauté autochtone. Collectivement et communautairement, ils possèdent près de 90 % de toute la terre dans le pays. Des colons indiens sont venus il y a 125 ans et constituent maintenant la majorité des locataires de la terre ancestrale. Des Européens, des personnes d'ascendance mixte, des Chinois et d'autres habitants des îles du Pacifique complètent la tapisserie culturelle colorée des Fidji. Nous sommes fiers de notre diversité nationale. Elle donne à notre pays sa personnalité propre et ses possibilités qui restent à réaliser.

Bien que nous ayons appris à coexister sans la violence raciale et la haine fréquentes ailleurs, nous sommes toujours un pays divisé, tout particulièrement quand il s'agit de politique. Depuis l'indépendance, en 1970, nous avons travaillé inlassablement pour créer une société multiraciale fondée sur le respect mutuel, l'attention réciproque et la compréhension. Mais, malheureusement, lors des élections, la majorité écrasante des électeurs choisissent toujours leurs candidats selon des considérations ethniques. Ce n'est pas qu'ils soient contre les candidats des autres communautés, c'est juste qu'ils trouvent une sécurité et un confort à choisir des représentants issus de leur propre communauté.

Depuis que mon gouvernement est entré en fonctions en 2001, nous nous sommes engagés dans une nouvelle recherche de l'unité. Notre vision est celle des Fidji pacifiques, unies et prospères. Politiquement, nous souhaitons faire campagne sur la notion de la représentation garantie de nos différentes communautés au Parlement. Le défi est maintenant d'étendre cette représentativité au Gouvernement.

En tant que démocratie parlementaire, nous sommes tenus à une forme de gouvernement qui repose sur la libre volonté et le consentement du peuple. Mais, parallèlement, nous voulons veiller à ce que chaque communauté ait une voix directe dans la prise de décisions au niveau national. C'est ce désir d'inclusion et d'équité qui nous a amené à adopter des mesures pour combler le fossé social et économique entre les Fidjiens et les autres communautés et entre les riches et les désavantagés et les pauvres. De plus en plus, nous trouvons que la foi en Dieu est un instrument puissant pour tisser des liens entre les deux rives du fossé racial. Peut-être suivons-nous des croyances différentes, mais

une attention partagée sur le divin éclaire la route à prendre.

Lorsque je retournerai aux Fidji, le pays sera en train de se préparer à huit jours de prière, de pardon et de réconciliation. Le but est de faire se rapprocher les gens et de créer un sentiment national et de patriotisme. Toutes les grandes croyances représentées aux Fidji y prendront part. Chacune renferme dans ses enseignements les joyaux de la vérité qui brillent pour toute l'humanité. Chacune a une capacité importante de maintien de la paix. Chacune peut faire une contribution utile pour accroître la compréhension et pour aplanir les divergences.

Pendant ces huit jours en octobre, par conséquent, nos dirigeants religieux se joindront aux autres citoyens de bonne volonté dans cette nouvelle recherche d'unité. La promotion de l'unité est une priorité nationale urgente depuis que mon gouvernement a pris ses fonctions il y a quatre ans. Nous comprenons qu'elle ne viendra pas rapidement. L'Assemblée générale sera contente d'entendre que nos communautés elles-mêmes, grâce à leurs organisations religieuses et culturelles, se sont jointes au Gouvernement pour réaliser la vision d'un État unifié. Le point culminant de notre semaine nationale de prières et de pardon sera un office œcuménique. Nous reconnaissons que l'effort humain seul n'est pas suffisant pour ce que nous souhaitons réaliser.

Tout comme cette grande Organisation est à la recherche d'un monde harmonieux unis par des idéaux communs, nous, aux Fidji, voulons notre propre organisation des nations unies, une nation unie dans laquelle nos citoyens vivent heureux ensemble et dans laquelle le sentiment d'appartenance à la nation est rempli.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République des Fidji de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Laisenia Qarase, Premier Ministre de la République des Fidji est escorté de la tribune.

Allocution de M. Roosevelt Skerrit, Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires des Caraïbes du Commonwealth de la Dominique

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et

Ministre des finances et des affaires des Caraïbes du Commonwealth de la Dominique.

M. Roosevelt Skerrit, Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires des Caraïbes du Commonwealth de la Dominique, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires caraïbes du Commonwealth de la Dominique, S. E. M. Roosevelt Skerrit, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Skerrit (Dominique) (parle en anglais) : J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession au poste de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Ma délégation tient à vous assurer de tout son soutien et de sa coopération dans vos efforts pour que cette session soit couronnée de succès.

Mon gouvernement tient à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Julian Hunte, pour la façon remarquable dont il a présidé les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Sous sa direction visionnaire, des progrès notables ont été accomplis en direction de la revitalisation de l'Assemblée générale et pour le retour du développement au premier rang des questions examinées par l'Assemblée.

Aucun mot d'éloge ne suffirait à décrire la tâche inestimable entreprise par le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Dans un climat international troublé et dans un monde en proie aux turbulences de la reconstruction économique, alors que la mondialisation se poursuit, le Secrétaire général est demeuré une influence claire, calme et modératrice sur toutes les parties en conflit. Sa vision équilibrée a beaucoup fait pour assurer l'importance du rôle de l'ONU, que la population du Commonwealth de Dominique estime hautement.

Les nombreux problèmes rencontrés par la société mondialisée exigent un effort commun de la part de toutes les nations du monde. Pour garantir à chacun la jouissance de ses droits fondamentaux, assurer la paix et la sécurité, et garantir à tous la justice économique et sociale il faut une coopération internationale et une action multilatérale concertée.

La Dominique est fermement convaincue que l'ONU reste l'institution mondiale la mieux adaptée

pour concevoir et coordonner ces initiatives mondiales. Les institutions multilatérales, toutefois, doivent être réformées pour pouvoir continuer d'avoir leur place dans la conjoncture mondiale actuelle.

La coordination harmonieuse de l'action de l'ONU avec les efforts nationaux doit être une priorité de cette institution si nous voulons qu'elle ait un impact positif sur la vie de la majorité des populations vulnérables et marginalisées du monde.

La Dominique est un petit État insulaire qui a tous les atouts, mais aussi les faiblesses, de ces petites économies. C'est la raison pour laquelle nous nous tournons vers l'ONU, qui est l'instance où les petits pays peuvent exposer leurs vues et influencer collectivement, d'une certaine façon, sur l'ordre du jour de l'Organisation.

La question essentielle pour tous les pays du monde, aujourd'hui, porte sur le type de mécanismes qui constitueront l'ordre économique une fois le processus de mondialisation mené à bien. À l'heure actuelle, la mondialisation consiste en une grande variété de traités, bilatéraux et multilatéraux. Parmi tous ces accords, il reste encore à dégager un ensemble clair de principes répondant aux caractéristiques particulières des petits États insulaires considérés comme unités économiques.

Au cours des six dernières années, l'économie de mon pays a dû encaisser un certain nombre de chocs, contrecoups des traités multilatéraux dans lesquels les États tels que mon pays n'ont eu qu'un apport infime. Un différend entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne a ainsi amené l'Organisation mondiale du commerce à prendre une décision qui a eu pour effet de détruire l'industrie bananière – l'épine dorsale de l'économie de la Dominique.

Une décision subséquente de l'Organisation de coopération et de développement économiques de publier que l'on a appelé une « liste noire » a eu des retombées très néfastes sur le secteur bancaire offshore de mon pays.

La Dominique aimerait, ici, plaider pour plus de transparence et une participation plus générale dans la formulation des accords portant sur le financement du développement, le commerce et les questions fiscales internationales. La participation aux négociations d'accords devrait être effective et non une simple

formalité, ce qui est le cas dans la plupart des cas. Nous ne souscrivons pas à la notion qu'une simple présence constitue une véritable participation.

Nonobstant notre participation aux institutions multilatérales, les deux chocs auxquels je viens de faire allusion étaient exogènes, c'est-à-dire qu'ils venaient de l'extérieur de notre pays et n'avaient rien à voir avec la gestion économique interne de la Dominique. Seule la détermination résolue de la dynamique population de la Dominique, et l'aide opportune de quelques pays et institutions amis, ont pu sauver notre pays d'un désastre absolu. L'enseignement à tirer de cela – qui est évident pour mon pays et les autres petits États – c'est que tout nouvel ordre économique mondial devra obligatoirement être mieux équilibré et sensible aux intérêts de ses membres les plus faibles.

La situation des petits États insulaires en développement sera au centre de l'attention, en janvier 2005, lorsque la conférence internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade se tiendra à Maurice. Cette réunion Barbade+10 nous offrira l'occasion de passer en revue le Programme d'action et d'en évaluer les succès et les lacunes.

La Dominique et les autres petits États insulaires en développement attachent une grande importance à cette réunion internationale. Nous espérons qu'elle permettra de mobiliser la communauté internationale afin qu'elle s'engage à fournir les ressources supplémentaires qui s'imposent pour la mise en œuvre des obligations contractées dans le cadre de la prochaine phase du Programme d'action.

Mon pays est alarmé par la montée du terrorisme dans le monde. De fait, alors que se poursuit l'unification de notre monde, et que les peuples de toutes races et de toutes couleurs vont être appelés à faire preuve de plus de respect et de tolérance les uns avec les autres, on constate que les tentatives de règlement des problèmes par la violence s'avèrent contraires à l'effet recherché, en plus des répercussions imprévues qu'elles ont sur des tiers.

Non seulement les barbares et sanglants attentats du 11 septembre 2001, à New York, ont eu des répercussions sur la famille et les amis des victimes et la société dans laquelle ces meurtres barbares ont été commis, mais ils ont été gravement ressentis sur le plan économique dans des lieux tout à fait distants du théâtre de ce crime.

Cet événement tristement célèbre a ainsi eu un impact particulièrement délétère sur l'économie dominicaine. Il a provoqué une contraction spectaculaire de notre industrie touristique, qui ne s'en est toujours pas totalement remise. La campagne contre le terrorisme et le coût que représente l'alignement nécessaire sur les critères de lutte préventive, dans une région connue au demeurant comme zone de paix, mettent à rude épreuve notre action de développement social et économique.

Chaque centime consacré à la lutte contre cette menace est un centime pris à notre campagne soutenue de lutte contre le trafic de stupéfiants et d'êtres humains, contre la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, et contre la dégradation de notre environnement commun. La sécurité de l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et la sécurité en matière de santé sont d'autres objectifs importants qui auront à souffrir si l'on ne trouve pas de ressources supplémentaires pour y faire face.

Les conflits en cours dans différentes régions du monde épuisent des ressources limitées absolument nécessaires au développement et à la réduction de la pauvreté. Sur le continent africain, les conflits civils – au Soudan, au Burundi, en République démocratique du Congo – ont des conséquences catastrophiques, pour la vie d'un grand nombre de personnes. Le maintien de l'attention de la communauté internationale et de son appui reste une condition importante pour la poursuite des efforts de règlement de ces conflits.

Le Gouvernement de la Dominique demande instamment une cessation immédiate de la violence, seule solution aux problèmes des habitants de cette planète, et en appelle à plus de rationalité face aux problèmes particulièrement épineux de la vie actuelle. Nous sommes certains que la perspective plus rationnelle que nous préconisons peut contribuer à résoudre de nombreux problèmes existant depuis des générations. Avant l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud, personne n'aurait cru qu'après des années d'effusions de sang interraciales, un autre ordre politique pourrait établir le dialogue entre les races de ce pays. L'exemple sud-africain montre que lorsque les personnes d'intelligence et de bonne volonté travaillent ensemble, les problèmes peuvent être résolus sans recours à la terreur et à la violence. L'ONU a fait la preuve, par le passé, de sa capacité à provoquer un

règlement pacifique des conflits et mon gouvernement est persuadé qu'elle peut continuer à le faire si on le lui permet.

J'ai le grand honneur d'être Premier Ministre de la Dominique à l'âge de 32 ans. En Dominique, nous souscrivons à l'idée que les jeunes sont le meilleur espoir d'avenir de tout pays, grâce aux changements constructifs qu'ils peuvent apporter. Ma présence ici témoigne de la détermination de la nation dominicaine à traiter les jeunes non comme des ignorants sans expérience, mais comme des personnes capables d'exceller, et auxquelles nous devons donner les meilleurs outils pour reprendre avec brio les rênes du pays. Nous croyons que lorsque les jeunes sont exposés tôt à des rôles de dirigeants et à des postes de responsabilité, cela contribue à accélérer la réalisation de l'objectif d'un monde sans préjugé.

J'ai cherché à résumer les questions qui intéressent particulièrement les petits États vulnérables comme la Dominique et d'autres pays des Caraïbes. À cet égard, je ne saurais trop insister sur l'importance pour l'Assemblée d'être consciente de certaines des caractéristiques incomparables de la vie dans les îles, en particulier dans les tropiques.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, en ce moment même, les petits États insulaires dans les Caraïbes et dans des régions du continent nord-américain continuent d'être exposés à la menace d'ouragans dévastateurs. Cette année, de grandes catastrophes se sont produites dans plusieurs îles. Des ravages indicibles ont eu lieu à Grenade; la Jamaïque a souffert d'énormes pertes en vies humaines et des dégâts matériels; des régions des îles Caïmanes ont été submergées; et d'énormes pertes en vies humaines ont été signalées en Haïti et en République dominicaine. Aux États-Unis d'Amérique, l'État de Floride a connu des désastres à une grande échelle. La récente expérience des catastrophes naturelles souligne l'importance de la nécessité de mettre en place des programmes de redressement qui pourraient permettre aux économies détruites de se relever en un minimum de temps.

Le Gouvernement dominiquais estime qu'un fonds d'assurance devrait être mis en place sous l'égide de l'ONU. Les États qui risquent le plus de pâtir de catastrophes naturelles qui ravagent leurs économies devraient pouvoir recevoir des versements de la part des assurances pour relever leurs économies

endommagées par ces catastrophes naturelles. La participation à ce plan d'assurance ne serait pas un acte de charité. Chaque État Membre devrait être tenu de verser une prime qui soit abordable pour le pays en question, et ces fonds qui s'accumuleraient pourraient servir à réparer les dégâts subis par l'économie, en particulier dans les cas où le secteur de production de l'économie d'un pays a été totalement paralysé.

Les événements de l'an dernier ont montré que la paix et la sécurité dans le monde, le progrès social et la prospérité économique exigent un consensus de la part des États Membres, la stricte application des normes et des engagements universels en vue d'une action multilatérale.

À cet égard, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti mérite le soutien de tous les États Membres, surtout de ceux de la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Mon gouvernement a pris la décision importante d'appuyer les efforts humanitaires en vue d'apporter la stabilité au peuple haïtien. Nous sommes persuadés que seule l'application dans son intégralité des dispositions de la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité aboutira à la restauration de la gouvernance démocratique en Haïti.

La Dominique félicite l'ONU d'avoir donné une visibilité aux problèmes des populations autochtones dans le monde durant la Décennie internationale des populations autochtones. Comme la fin de cette Décennie approche, nous exhortons la communauté internationale à maintenir la dynamique de cette Décennie et à s'engager de nouveau à appuyer les aspirations futures des populations autochtones dans le monde en faisant des contributions plus grandes au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones.

Conformément au principe fondamental qui consiste à rechercher un consensus universel ainsi qu'à nos propres objectifs en matière de développement national, la Dominique a choisi, le 24 mars 2004, de se conformer à la résolution 2758 (XXVI) de 1971 en établissant des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, honorant ainsi la politique d'une Chine unique.

La Dominique se félicite des marques d'amitié et de la détermination manifestées par la République populaire de Chine s'agissant d'aider les petits pays en développement, qui ont du mal à exécuter leurs programmes sociaux et économiques à cause des effets

négatifs de l'évolution du nouvel ordre mondial sur leurs économies.

Dans la région des Caraïbes, comme dans d'autres régions du monde, nous sommes témoins de l'effet dévastateur de la prolifération des armes légères. Par conséquent, les conflits civils et les taux de criminalité augmentent, ce qui menace la stabilité et la sécurité de pays en développement comme le mien. Nous demandons par conséquent une conclusion rapide des négociations relatives à un instrument international juridiquement contraignant pour juguler la vente systématique d'armes légères à des acteurs non étatiques.

Pour terminer, la Dominique réaffirme son attachement au programme de l'ONU. Pour nous, l'ONU incarne notre volonté collective de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Étant donné que ces objectifs créeront un nouvel ordre mondial dont hériteront les jeunes du monde j'exhorte un plus grand nombre d'entre eux à participer à tous les niveaux au processus de prise de décisions. Cela rend impératif un programme éducatif massif pour démystifier les relations internationales et pour inciter davantage de jeunes à participer et à aider à façonner le monde.

Je souhaite aux délégués plein succès dans leurs délibérations à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires des Caraïbes du Commonwealth de la Dominique de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Roosevelt Skerrit, Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires des Caraïbes du Commonwealth de la Dominique, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Maatia Toafa, Premier Ministre par intérim de Tuvalu

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre par intérim du Tuvalu.

M. Maatia Toafa, Premier Ministre par intérim de Tuvalu, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Maatia Toafa, Premier Ministre par intérim de Tuvalu, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Toafa (Tuvalu) (*parle en anglais*) : J'ai le très grand honneur de prendre la parole au nom du peuple de Tuvalu, qui souhaite que je transmette tout d'abord ses félicitations les plus chaleureuses à la présente session de l'Assemblée générale. Nous vous félicitons sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection, et nous vous assurons de toute notre coopération.

Nous félicitons le Président sortant, M. Julian Hunte, de Sainte Lucie, pour sa direction éclairée. En tant qu'habitants d'un petit État insulaire en développement, nous sommes fiers des grands succès qui ont été obtenus si efficacement durant sa présidence.

Nous voudrions aussi exprimer notre sincère reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan et à son personnel pour leur dévouement à l'activité de l'ONU. L'Organisation, grâce au Haut Représentant du Secrétaire général, a participé à la réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique à Samoa le mois dernier, à laquelle une nouvelle stratégie de coopération régionale dans le Pacifique, le Plan du Pacifique, a été examinée.

Nous nous en félicitons vivement. Tuvalu, comme tous les membres du Forum, attend avec impatience la solidarité et l'appui de l'ONU, bilatéralement et par le biais du Forum des îles du Pacifique et d'autres organisations régionales du Pacifique, afin d'appliquer cette initiative du Pacifique.

Tuvalu se sent privilégié et fier de faire partie de cet organe tout à fait indispensable qu'est l'ONU. Notre présence ici prouve notre croyance dans les nobles buts et principes de l'ONU. En même temps, nous avons constamment présentes à l'esprit nos responsabilités à l'égard de tous les habitants du Tuvalu, qui se préoccupent chaque jour de leur sécurité économique, culturelle, et écologique à long terme et de leur survie dans nos petites îles, isolées et très vulnérables.

Les Tuvaluans se demandent si la fierté de faire partie de l'ONU est à la mesure des nombreux besoins et aspirations de notre peuple. Notre présence à l'ONU a-t-elle une valeur réelle pour les villageois et les collectivités locales, qui arrivent à peine à surmonter

les limitations dues à un manque de possibilités, à la marginalisation, à l'isolement, à l'exclusion économique et à la vulnérabilité extrême?

Nous sommes profondément convaincus que pour maintenir sa légitimité et sa pertinence pour tous, l'ONU doit réévaluer son rôle et ses fonctions afin de mieux refléter la réalité du monde d'aujourd'hui, conformément aux principes de la souveraineté, de la participation et de la représentation équitables. Nous souscrivons donc les réformes actuelles des activités de l'ONU. Plus précisément, nous sommes favorables à une augmentation des sièges permanents et non permanents au Conseil de sécurité. De notre point de vue, l'élargissement devrait être envisagé en fonction d'une contribution responsable au développement et à la paix dans le monde, et dans cet esprit, nous sommes favorables à l'octroi d'un siège de membre permanent au Japon. Nous pensons également qu'une représentation plus équitable des pays en développement est depuis trop longtemps nécessaire.

Les problèmes de sécurité continuent de semer le chaos, la peur et l'incertitude partout dans le monde. Les actes terroristes, tels que la terrible prise d'assaut d'une école en Russie, prouvent qu'il existe toujours des forces déterminées à saper les buts fondateurs de l'ONU que sont la liberté, la paix et la sécurité. De plus, ces actes ont mis en évidence l'urgence de mener, à l'ONU, un combat collectif contre ces forces.

Tuvalu est pleinement résolu à s'associer à la lutte contre le terrorisme international, tel que demandé dans les résolutions du Conseil de sécurité. Mais, il nous faudrait solliciter le concours de l'ONU et de la communauté internationale pour que nous puissions nous acquitter des obligations ainsi contractées, notamment celles concernant l'établissement des rapports exigés dans ces mêmes résolutions et dans les conventions internationales contre le terrorisme.

Tuvalu mesure l'impact funeste de l'épidémie du VIH/sida sur le développement économique et social ainsi que sur la sécurité de Tuvalu et des autres pays insulaires du Pacifique. Compte tenu de notre exposition et du niveau de mobilité de nos communautés, en particulier de nos marins employés sur des navires marchands partout dans le monde, il est urgent et nécessaire que la communauté internationale apporte une assistance comparable à celle qu'elle fournit dans le cadre du Fonds mondial de lutte contre

le sida, la tuberculose et le paludisme, afin de contrer les dangers posés par cette épidémie.

Comme il est généralement admis, l'un des grands problèmes de Tuvalu et de tous les autres petits États insulaires en développement réside dans leur vulnérabilité toute particulière. Cette vulnérabilité ne découle pas de nos propres actions, mais procède uniquement de notre statut d'État insulaire économiquement faible, de notre isolement et de la fragilité de notre environnement naturel. La combinaison de tous ces facteurs grève sérieusement notre développement et notre capacité à faire face aux nombreux changements qui se produisent dans le monde, en particulier à travers la mondialisation.

Néanmoins, même si nous, les petits États insulaires en développement, assistons quotidiennement à l'émergence d'une communauté mondiale unique sous l'action des forces que sont les échanges, les communications et les voyages, il n'en demeure pas moins que les problèmes liés à la pauvreté, l'absence de perspectives, la marginalisation et la dégradation de l'environnement continuent de freiner nos efforts. Il importe vraiment que l'ONU et la communauté internationale reconnaissent mieux les circonstances spécifiques et particulières des petits États insulaires en développement et prennent acte de leurs aspirations à jouer un rôle plus équitable dans un monde interdépendant.

Le développement est des plus vital, surtout pour les États en développement les plus défavorisés et les plus vulnérables. En juin, Tuvalu a entrepris l'analyse complète de ses priorités en matière de développement et a adopté une stratégie nationale en faveur du développement durable, que nous avons baptisée « The Tuvalu Vision 2015 » (Vision de Tuvalu pour 2015). Elle s'appuie sur les programmes internationaux de développement, notamment sur l'examen du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et son but est de rendre Tuvalu suffisamment fort pour prendre en mains les problèmes auxquels il est confronté.

Il est largement admis qu'il est fondamental de promouvoir la bonne gouvernance, les principes démocratiques et le respect de l'état de droit pour que cette stratégie soit mise en œuvre avec succès. Nous remercions vivement de leur soutien généreux les Gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande,

de l'Irlande, du Royaume-Uni, de l'Italie et de la République de Chine (Taiwan), ainsi que le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et la Banque asiatique de développement. Nous avons hâte de nouer des partenariats avec eux et avec d'autres acteurs de la communauté internationale pour mettre en œuvre cette stratégie.

Étant donné que nous sommes un petit État insulaire doté de maigres ressources et que nous comptons parmi les pays les moins avancés, les efforts, quels qu'ils soient, que nous déployons pour sortir de la spirale de la pauvreté et de la marginalisation sont voués à l'échec dès lors qu'ils ne bénéficient pas d'un soutien important de la part de la communauté internationale, de la société civile et du secteur privé. La Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg définissent tous une série d'étapes claires pour nouer des partenariats aux fins du développement durable. Mais les pistes qu'ils fournissent resteront purement rhétoriques tant qu'elles ne se traduiront pas par des résultats tangibles et par des réponses aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement comme Tuvalu.

C'est pour ces raisons qu'il est plus vital que jamais d'appliquer, dans son intégralité et avec efficacité, le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Tuvalu juge très encourageants les progrès accomplis jusqu'ici dans l'examen du Programme.

Cependant, la réussite du Programme d'action de la Barbade dépendra entièrement d'une meilleure appréciation de la situation propre aux petits États insulaires en développement comme Tuvalu, d'un plus grand accès aux ressources financières et techniques appropriées, de la fourniture de telles ressources, de l'aide au développement et de la diffusion des techniques relatives aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables et au renforcement des capacités, notamment.

S'agissant des ressources naturelles, Tuvalu est véritablement un petit pays insulaire situé au milieu d'un vaste océan. L'océan Pacifique, qui entoure nos îles, est la source de nos moyens de subsistance et de notre développement économique et social. Pourtant, nous sommes de plus en plus préoccupés par les

menaces réelles que représentent la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et la pollution marine occasionnée par le rejet des déchets, en particulier par le transbordement de matières hautement radioactives et toxiques dans notre région. Nous sollicitons la solidarité de la communauté internationale pour qu'elle nous aide à sauver nos océans et appuie pleinement la Politique océanique régionale des îles du Pacifique, adoptée par nos dirigeants en 2002.

Le déclin général, en valeurs réelles, de l'aide extérieure au développement suscite bien des inquiétudes. Les pays développés ne remplissant pas l'objectif assigné de consacrer au moins 0,7 % de leur produit national brut à l'aide extérieure au développement destinée aux petits États insulaire en développement, ces États, comme Tuvalu, voient leur croissance économique ralentir et l'écart se creuser en termes de développement. Il faut y remédier de toute urgence.

L'une des principales sources de capitaux des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement comme Tuvalu, est constituée par les transferts effectués par les travailleurs migrants depuis des pays développés. En effet, les sommes envoyées par nos ressortissants qui travaillent à l'étranger, et en particulier par les marins tuvaluans, constituent une source de revenus importante et essentielle pour le développement socioéconomique de Tuvalu. Tuvalu est pleinement favorable à ce que la communauté internationale examine de toute urgence la question des droits des travailleurs migrants, y compris les normes internationales spécifiant les conditions minimales de délivrance d'un certificat de compétence et des dispositions relatives à la protection des travailleurs migrants, afin de préserver cette source de capitaux vitale pour les petits États insulaires en développement.

Il est impératif que la réunion internationale qui aura lieu à Maurice en janvier débouche sur un engagement énergétique de la communauté internationale ainsi que sur des actions concrètes et réalisables dans tous les petits États insulaires en développement.

Tuvalu reste préoccupée par la question de la représentation de la République de Chine à Taiwan à l'ONU. Hélas, cette Organisation ne peut se déclarer universelle dès lors que n'y sont pas représentés les 23 millions d'habitants de la République de Chine à

Taiwan. Tuvalu estime qu'il est injuste et immoral de laisser la République de Chine à Taiwan participer avec énergie et bon sens dans les affaires internationales – surtout dans les domaines des échanges, du commerce et du développement économique – sans être représentée à l'Organisation des Nations Unies, et pense donc que cela doit être changé.

À Tuvalu, soit à peine plus de trois mètres au-dessus du niveau de la mer, nous vivons constamment dans la peur de subir les effets négatifs des changements climatiques et de voir monter le niveau de la mer. Nos moyens d'existence et notre sécurité alimentaire en pâtissent déjà fortement. L'augmentation de la salinité des eaux souterraines, l'érosion des sols et la décoloration des coraux nous remplissent d'anxiété. Ce danger, grave et bien réel, est comparable à une forme insidieuse de terrorisme qui agit lentement contre Tuvalu.

Tuvalu accorde, par conséquent, une grande importance à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et au Protocole de Kyoto qui l'accompagne, car ils constituent le cadre international le plus approprié pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous félicitons le secrétariat de la CCNUCC à l'heure où la Convention célèbre, cette année, son dixième anniversaire. Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par le manque de volonté politique dont font preuve les pays industrialisés s'agissant de mettre en œuvre les engagements pris et d'encourager la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

Nous, petits États insulaires en développement, sommes conscients que toutes les nations doivent prendre, à un moment donné, des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, Tuvalu estime que le Protocole de Kyoto doit être la première étape en ce sens, pour l'instant et pour faire avancer les choses à l'avenir. Le Protocole, en tant que tel, doit entrer en vigueur sans délai. Cependant, les pays industrialisés doivent agir en premier, car ce sont les conséquences de leurs émissions qui sont aujourd'hui la source des problèmes. Les mesures qui seront prises devront également prévoir d'aider les petits États insulaires en développement à s'adapter aux effets adverses des changements climatiques, en particulier s'agissant de fournir une aide financière et technique d'urgence suffisante, conformément aux

responsabilités et aux obligations qui sont les leurs en vertu de la Convention-cadre.

À l'heure où nous célébrons le dixième anniversaire de la CCNUCC et commençons à examiner les mesures qu'il faudra prendre à l'avenir pour lutter contre les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer, nous lançons un appel pour que l'ONU, dont la raison d'être est de garantir la paix et la sécurité mondiales, accorde davantage d'attention à ce problème et que la communauté internationale fasse preuve d'un dynamisme plus fort face à cette menace mondiale.

Pour terminer, nous tenons à dire que les efforts visant le développement durable des petits États insulaires en développement comme Tuvalu n'auront aucun sens tant que l'on ne s'attaquera pas, de manière urgente et déterminée, à la question des changements climatiques et du niveau de la mer. L'intérêt de Tuvalu à voir le Protocole de Kyoto entrer en vigueur n'est pas un intérêt égoïste. Ne pas agir aujourd'hui aura, comme nous le voyons déjà dans le monde, des conséquences plus graves encore qui seront ressenties partout.

Nous formons l'espoir que de ce lieu de rassemblement du système des Nations Unies, émergera une meilleure compréhension et une meilleure volonté d'assurer la sécurité et la survie à long terme de Tuvalu, des petits États insulaires en développement et du monde dans son ensemble.

Que Dieu bénisse l'Organisation des Nations Unies!

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre par intérim de Tuvalu de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Maatia Toafa, Premier Ministre par intérim de Tuvalu, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Winston Baldwin Spencer, Premier Ministre et Ministre du travail d'Antigua-et-Barbuda

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre du travail d'Antigua-et-Barbuda.

M. Winston Baldwin Spencer, Premier Ministre et Ministre du travail d'Antigua-et-Barbuda, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Winston Baldwin Spencer, Premier Ministre et Ministre du travail d'Antigua-et-Barbuda, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Spencer (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Je me tiens devant l'Assemblée générale des Nations Unies avec autant de fierté que d'humilité.

Sur les 191 nations qui composent l'Organisation des Nations Unies, Antigua-et-Barbuda compte parmi les plus petites en population comme en superficie. Devant des statistiques à l'évidence si modestes, l'humilité que j'éprouve à me tenir à cette tribune réputée et universellement respectée est aisément compréhensible. Le fait qu'Antigua-et-Barbuda se voie accorder le privilège de prendre la parole à l'ONU aujourd'hui est une source évidente de fierté.

Sur une note personnelle, je viens juste, en tant que Premier Ministre, d'achever mes six premiers mois du premier mandat du parti qui a été élu pour gouverner à Antigua-et-Barbuda, le 23 mars dernier. C'est donc pour moi un plaisir particulier et un privilège personnel extraordinaire que d'avoir la possibilité d'être à cette tribune à l'occasion de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général des paroles aimables qu'il a eu la bonté de nous transmettre à l'occasion de la formation de mon gouvernement. Compte tenu du fait qu'un parti unique a régné sur Antigua-et-Barbuda tout au long des 23 années d'existence de notre nation et même bien longtemps avant cela, mon autorité et mon gouvernement en sont encore au tendre stade de l'enfance. Par conséquent, je suis sûr que, dussé-je manquer au protocole durant mes observations, vous en blâmez mon innocence.

La fin d'un Gouvernement qui est resté tant d'années au pouvoir fait de 2004 une année riche en changements drastiques et en défis intimidants pour Antigua-et-Barbuda. L'indice de développement humain de l'ONU classe Antigua-et-Barbuda haut sur l'échelle du développement. En vertu de notre revenu par habitant, Antigua-et-Barbuda est considéré comme un pays à revenu intermédiaire.

Même s'il est évident que tous les pays ne sont pas créés égaux, le but fondamental de l'ONU est de veiller à ce que toutes les nations du monde, petites et

grandes, soient sur un pied d'égalité. Je dis cela en dépit d'une évidence empirique écrasante qui montre que la taille et le pouvoir interviennent sans subtilité et sans excuse et parfois même sans contestation véritablement vigoureuse dans les affaires de l'ONU.

La structure du Conseil de sécurité exacerbe la réalité selon laquelle le principe d'« une nation, une voix » a des limites. Dans ce contexte, l'on pourrait être tenté d'accepter, ainsi que le prix Nobel de littérature, V. S. Naipaul l'affirme dans les premières lignes de son livre, *À la courbe du fleuve*, que « le monde est ce qu'il est ». Je soutiens que la mission suprême de l'ONU est de défier le statu quo et d'œuvrer sans répit à transformer le monde de ce qu'il est en ce qu'il peut être. La conséquence logique et particulièrement pertinente de tout cela est que l'une des fonctions fondamentales de l'ONU est d'aider les États Membres de petite taille, comme Antigua-et-Barbuda, à être tout ce qu'ils peuvent être. Nous sommes conscients que l'ONU a déployé tous les efforts possibles pour relever ce défi, en particulier sous la direction de notre indomptable Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan.

Sans guère de surprise, les petites sociétés comme les sociétés anglophones des Caraïbes sont devenues les victimes, et non les bénéficiaires, de la mondialisation et du nouvel ordre économique mondial. L'ONU a reconnu ce fait dans la Déclaration du Millénaire. La Déclaration admet que, si la mondialisation offre des possibilités immenses, ses bienfaits sont très inégalement répartis, de même que les charges qu'elle impose. Elle a reconnu que les pays en développement et les pays en transition doivent surmonter des difficultés particulières pour faire face aux défis de la mondialisation.

La Déclaration du Millénaire a défini la nécessité de politiques et mesures à l'échelon mondial, qui correspondent aux besoins des pays en développement et des pays en transition et sont formulées et appliquées avec leur participation effective. Elle a reconnu que nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. Elle a affirmé une détermination à appréhender de façon globale et effective les problèmes de la dette des pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire, grâce à diverses mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

Mais la réalité nous rappelle que les vues des cinq membres permanents du Conseil de sécurité prévalent sur celles de tous les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, le monde a assisté, il n'y a pas si longtemps, à une marginalisation effective de l'Organisation des Nations Unies au mépris de préoccupations rationnelles exprimées avec force par l'ensemble de ses Membres. Je ne souhaite pas être écrasé par la horde d'éléphants engagés dans la bataille historique qui faisait rage dans cette instance avant qu'elle ne se déplace sur la scène toujours active du Moyen-Orient au début de cette année. Je suis toutefois contraint de me demander par quel processus l'Organisation des Nations Unies semble avoir exclu la possibilité d'un règlement négocié de la guerre actuelle en Iraq.

Il est regrettable de constater que, lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins sans précédent des petits États vulnérables et des microéconomies, l'Organisation des Nations Unies est habituellement mise à l'écart dans les relations internationales de commerce et les processus de développement. Au XXI^e siècle, l'Organisation des Nations Unies n'est pas reconnue comme un catalyseur dans la définition de l'ordre économique mondial et des accords de commerce internationaux. Ces domaines sont du strict ressort d'entités telles que l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Groupe d'action financière, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Deux de ces organisations rassemblent un petit nombre de nations riches qui n'accordent pas nécessairement la priorité voulue à la vulnérabilité des petits États et des pays en transition.

Nous ne sommes pas tous convaincus que ces organisations, dont les décisions peuvent très bien déterminer le destin de petits États tels qu'Antigua-et-Barbuda – et les pays actuellement dévastés que sont la Grenade et Haïti – répondent suffisamment aux besoins spécifiques des petits États des Caraïbes.

De fait, le souvenir de l'OCDE et des puissants États-Unis prenant pour cible les petits pays des Caraïbes est encore bien vivant dans notre mémoire. L'intervention de la super-puissance dans les accords traditionnels entre l'Europe et les Caraïbes sur la production de bananes et de sucre a été pour le moins dévastatrice et a certainement fait davantage de dégâts

que l'ouragan Ivan, qui a sauvagement dévasté la Grenade. L'offensive de l'OCDE contre ce qui a été qualifié de « régimes fiscaux nuisibles » visait manifestement les centres financiers internationaux des Caraïbes. Notre réaction a été responsable et efficace.

Nous aimerions penser que les pays anglophones des Caraïbes sont des nations modèles pour l'humanité. Nous représentons une zone de paix dans un monde affligé par les guerres intestines et internationales. Nous possédons des démocraties parlementaires exemplaires. À quelques regrettables exceptions près, dans les Caraïbes, nous changeons de gouvernement par le scrutin, et pas autrement.

Nous sommes petits de taille, mais de grande valeur humaine. Le Commonwealth des Caraïbes a donné Bob Marley au monde. Nous avons donné au monde les lauréats du prix Nobel Arthur Lewis, Derek Walcott et Vidia Naipaul. Nous avons donné au monde notre musique sous la forme du reggae, du calypso, de la soca et de la steel band. Nous avons enrichi les cuisines du monde. Nous avons donné au monde la plus rapide des athlètes féminines sur piste. Nous avons contribué à l'essor intellectuel dans le monde en exportant nombre de nos plus grands intellectuels.

Nous avons le bonheur d'avoir les plages les plus désirables du monde, et nous invitons le monde à partager avec nous nos plages et notre environnement naturel incomparable. Dans ce monde impitoyable envers l'environnement dans certains pays développés et certains pays en transition également, nos îles sont des points verts de lumière.

Aussi petites soient nos nations, nous sommes de puissants guerriers au sein d'alliances fortes et efficaces avec les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et d'autres nations dans la guerre contre les syndicats internationaux des stupéfiants.

J'estime que mon pays a le devoir civique de rappeler à cette instance le rôle qu'il nous incombe de jouer en vertu du préambule de la Charte des Nations Unies, ainsi que notre rôle de coordinateur des actions des nations en vue d'une coopération internationale pour régler des questions d'ordre humanitaire.

Aujourd'hui, deux nations des Caraïbes, la Grenade et Haïti, ont été dévastées par des catastrophes naturelles. Environ 90 % des habitations de la Grenade ont été détruites. La société civile est profondément traumatisée. L'économie a été détruite et le

Gouvernement est totalement immobilisé. Cela signifie qu'il n'y a plus d'autorité effective.

Plus de 1 000 personnes ont perdu la vie en Haïti à la suite du passage de l'ouragan Jean, et ce chiffre devrait doubler dans les jours à venir. Les morts sont enterrés dans des fosses communes pour empêcher l'apparition d'épidémies. Les habitations et les récoltes ont été ravagées, les bâtiments étant inondés jusqu'à 10 pieds. Dans la troisième plus grande ville d'Haïti, les Gonaïves, les survivants ont faim et soif et sombrent dans le désespoir. C'est à peine si les soldats de maintien de la paix des Nations Unies et les organisations humanitaires arrivent à faire face aux besoins.

La Grenade et Haïti sont à présent dans une situation comparable à celle consécutive à un bombardement militaire massif. Dans ce contexte, je demande instamment à l'Organisation des Nations Unies – à toutes les nations, petites et grandes – d'intervenir dans ces deux pays des Caraïbes dévastés par les ouragans. Ce sont des zones que l'on peut déclarer sinistrées.

Si toutes les nations, et surtout les pays développés, réagissent face à la catastrophe de la Grenade et Haïti, ce sera pour ces deux pays un grand pas en avant vers la relance et la reconstruction et le meilleur moyen de soulager les souffrances de leurs peuples meurtris et désespérés. Nous devons agir rapidement. Nous devons agir maintenant.

Si je puis me le permettre, j'aimerais dire que mon pays, Antigua-et-Barbuda, est un véritable microcosme des Nations Unies. Il accueille un nombre relativement plus élevé d'immigrants des Caraïbes que les autres États des Caraïbes. Quel que soit le jour ou l'endroit, dans les rues de Saint-Jean, la capitale d'Antigua-et-Barbuda, vous pouvez entendre pratiquement tous les accents des Caraïbes, anglais et hispaniques. Vous pouvez également entendre des accents chinois, syriens, libanais, européens et africains. Nous sommes effectivement en train de célébrer la diversité sans pareil d'Antigua-et-Barbuda en construisant un parc du festival des Caraïbes qui servira de vitrine permanente de la diversité de la région des Caraïbes et de lieu de célébration de sa richesse.

J'ai choisi de saisir cette occasion pour demander instamment à l'Assemblée générale des Nations Unies d'adresser une requête aux nations et organisations

puissantes du monde pour qu'elles revoient leur politique qui pénalise les petits États qui parviennent, dans une certaine mesure, à guider leurs économies vers la croissance et à accroître le niveau de vie de leurs citoyens. N'est-il pas ironique que, dans le domaine du financement du développement, le fait de « réussir » est récompensé par des punitions? Le financement du développement s'assèche, et l'aide technique est plus difficile à obtenir lorsque les petits États commencent à montrer certains signes de prospérité. L'effet de ces pratiques est de tirer le tapis sous les pieds des petits États dès qu'ils parviennent à se relever. Les petits États en développement ne seront jamais à l'abri des secousses extérieures.

Les mesures de sécurité internationales imposées par le Patriot Act que les États-Unis ont adopté après le 11 septembre ont créé une charge financière insupportable pour les petites économies des États membres des Caraïbes. Nous avons été obligés de financer une infrastructure de sécurité pour laquelle nous n'avions pas de ressources. En raison des préoccupations de sécurité accrues aux États-Unis, les pays des Caraïbes se trouvent confrontés à des vagues croissantes de criminels déportés des États-Unis. Il y a un fort risque que parmi ces déportés figurent des recrues de choix pour le crime organisé et le trafic de stupéfiants. Les sociétés des Caraïbes ne sont tout simplement pas équipées pour répondre efficacement à ces problèmes.

Parmi les États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, Antigua-et-Barbuda est considérée comme étant relativement riche. La dure réalité est qu'Antigua-et-Barbuda est confrontée à une économie qui connaît un déclin soutenu. Le pays a accumulé un endettement écrasant. Nous atteignons des taux de chômage inquiétants, en particulier parmi nos jeunes. Cela place un proportion importante de notre jeunesse dans des situations à risques.

Bon nombre de ces préoccupations sont partagées par tous les petits États des Caraïbes. Les politiques et les règles sont définies par des organisations contrôlées par un petit nombre de personnes puissantes. Ceci nous amène à la contradiction suivante : en tant que petits États cherchant à être tout ce que nous pouvons être, nous sommes pénalisés pour notre réussite.

Les personnes chargées de l'élaboration des politiques dans le monde développé, les pays donateurs et les bailleurs de fonds multilatéraux ne devraient pas

prendre les caractéristiques naturelles et physiques de nos pays pour des indices de développement économique et social.

À l'heure de la mondialisation, où l'idée est d'être aussi grand que possible, le fait d'être un petit État est incontestablement un inconvénient majeur. Les petites économies ne peuvent pas facilement diversifier leur production. Les emplois sont concentrés sur un nombre limité de secteurs – à savoir, l'agriculture, le tourisme et les services. Il est tragique que nous soyons confrontés à une situation où nos jeunes au chômage sont facilement séduits par le trafic de drogue.

Étant donné que la région des Caraïbes est reconnue comme étant un point de transit de drogues entre l'Amérique latine et les États-Unis et l'Europe, l'attrait de l'argent facile et un marketing efficace auprès des jeunes par les barons de la drogue rendent ce type d'offre d'emploi très attrayant pour les jeunes de la région des Caraïbes.

Mon parti, l'United Progressive Party, a fait campagne sur les thèmes de transparence, de responsabilité et d'intégrité dans toutes les fonctions de l'État et dans l'ensemble de la société. J'ai démontré combien mon gouvernement prenait au sérieux la lutte contre la corruption en soumettant, au cours des six premiers mois de notre mandat, un projet de loi sur l'intégrité et contre la corruption.

Mon gouvernement et la majorité du peuple d'Antigua-et-Barbuda sont attachés à toute option qui appuie notre engagement en faveur de la bonne gouvernance dans notre pays.

Je lance un défi à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle reste fidèle aux principes de la Déclaration du Millénaire, qui insiste sur l'équité entre les nations, grandes et petites. J'ai une raison impérieuse pour lancer cet appel.

Les pays de la communauté des Caraïbes sont actuellement engagés dans trois séries de négociations qui auront un effet important sur les économies de nos pays et le bien-être de nos peuples. À ce jour, aucune concession n'a été faite aux besoins particuliers des petits États dans nos négociations avec l'Union européenne sur la zone de libre-échange des Amériques et avec l'Organisation mondiale du commerce. Il ne semble pas que toutes les parties engagées dans ces négociations soient en phase avec les objectifs

fondamentaux de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

Si Antigua-et-Barbuda et les autres petits États des Caraïbes ne vont pas pouvoir bénéficier d'une discrimination positive, qu'au moins on nous épargne l'interruption punitive des arrangements particuliers qui nous ont permis de faire avancer nos économies.

Antigua-et-Barbuda remercie l'Assemblée générale de lui avoir donné l'occasion de proposer que, conformément à la lettre et à l'esprit de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, il soit accordé aux petits États, comme ceux de la CARICOM, d'être des bénéficiaires de la mondialisation et de la nouvelle architecture économique mondiale, au lieu d'en faire des victimes, comment nous devons précisément être décrits aujourd'hui.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre du travail d'Antigua-et-Barbuda de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Winston Baldwin Spencer, Premier Ministre et Ministre du travail d'Antigua-et-Barbuda, est escorté de la tribune.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. le cheikh Mohammed bin Mubarak Al-Khalifa, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de Bahreïn.

Le cheikh Mohammed bin Mubarak Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous adresser, ainsi qu'à votre pays, le Gabon, pays ami du mien, mes félicitations les plus sincères et mes meilleurs vœux de réussite, à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, S. E. M. Julian Hunte, Ministre des affaires étrangères d'un autre pays ami, Sainte-Lucie, des efforts intenses qu'il a déployés au cours de sa présidence de la dernière session.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour dire combien mon pays est reconnaissant au Secrétaire général Kofi Annan pour les grands efforts qu'il a déployés pour rehausser et renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Depuis la signature de la Charte en 1945 à San Francisco, l'ONU a joué un rôle vital pour régler les questions politiques, économiques, sociales et humanitaires au niveau international.

Notre monde est aujourd'hui témoin d'une imbrication de différentes questions dans les domaines de la politique et de la sécurité régionale et internationale avec d'autres questions relatives au développement, à l'environnement, à la culture, au statut des femmes et aux droits de l'homme. Par conséquent, les intérêts internationaux sont désormais maillés, et la distinction entre des questions d'ordre local et international a pratiquement disparu avec l'expansion de la mondialisation. Les peuples du monde ont davantage besoin de l'ONU qu'il y a un demi-siècle. Avec des compréhensions nouvelles, ils ont un plus grand besoin de suivre quotidiennement les évolutions modernes du XXI^e siècle et l'esprit de l'époque, mus par la diplomatie multilatérale, qui regarde les problèmes – nouveaux ou hérités du passé – selon de nouvelles perspectives et compréhension pratiques. L'idée de réformer l'ONU, notamment le système de sécurité collective, est en effet ambitieuse. Nous croyons toutefois que sa mise en œuvre n'est pas un rêve impossible mais une nécessité à laquelle la communauté internationale doit répondre par des idées novatrices, des méthodes pratiques et une détermination collective qui permettront d'instaurer la démocratie dans les relations internationales, de maintenir l'esprit de la Charte et de proposer des solutions pratiques aux conflits nationaux et régionaux et d'atténuer leurs conséquences sur le processus de développement dans les États Membres.

Nous voudrions, dans ce contexte, réaffirmer notre appui aux efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer l'Organisation et accroître sa capacité à assumer ses responsabilités et à mener ses missions.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt le rapport que le Secrétaire général présentera en décembre sur le résultat des réunions du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Nous espérons que ces résultats et ces recommandations seront non seulement à la hauteur des attentes des peuples, mais permettront également de s'attaquer aux menaces et aux problèmes qui affligent l'ensemble des relations internationales.

De même que la réforme et la modernisation de l'ONU sont devenues un objectif de la majorité de ses Membres, les dirigeants et les experts politiques de nombreuses parties du monde, y compris du monde arabe, ont pris conscience que la réforme et la modernisation sont des questions importantes pour que leurs sociétés fassent face aux exigences de changement et à l'évolution de l'histoire, et que ces questions doivent être abordées avec sagesse et clarté pour répondre aux espoirs et aux aspirations de la nouvelle génération en matière de progrès et de démocratisation.

Du fait de cette prise de conscience politique historique, le processus de réforme et de démocratisation a fait de grands progrès dans le Royaume de Bahreïn. Bahreïn a avancé rapidement sur la voie de l'édification de la démocratie et l'élargissement de la participation du peuple depuis l'adoption de la Charte d'action nationale par le peuple de Bahreïn le 14 février 2001, et depuis les élections municipales et parlementaires de 2002.

Il est clair que l'appel à la réforme et à la démocratisation, qui est devenu un élément contemporain important de la politique internationale, est désormais une revendication de pays industrialisés et d'un grand nombre de pays en développement. Cette année, le Président du Groupe des huit avait invité S. M. le Roi Hamad bin Isa Al-Khalifa à participer à son sommet annuel qui s'était déroulé en Géorgie (États-Unis) du 8 au 10 juin dernier, en reconnaissance du rôle important joué par Sa Majesté dans le processus de réforme et l'édification de la démocratie à Bahreïn.

Le phénomène du terrorisme est une source de préoccupation pour la communauté internationale car il se propage, à notre grande horreur, dans de nombreuses parties du monde. En fait, aucune région ni aucun pays n'en réchappent. À cet égard, Bahreïn réaffirme sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles qu'en soient les causes ou les motivations. Nous réaffirmons qu'il ne saurait y avoir une quelconque justification au terrorisme, et qu'aucune religion ou croyance ne cautionne des actes de terreur.

Bahreïn a condamné, et continue de condamner, les actes de terrorisme perpétrés contre des pays et des peuples et qui font des victimes innocentes, et il réitère sa solidarité avec le Royaume frère d'Arabie saoudite

et son appui à toutes les mesures prises par celui-ci pour triompher de ces actes criminels qui sont en contradiction avec les principes et les dogmes de l'islam, religion de tolérance et de clémence. Bahreïn condamne et dénonce également tous les actes de terrorisme où qu'ils soient perpétrés dans le monde, y compris ce qui s'est passé à l'école de Beslan, en Ossétie du Nord (Russie).

Lorsque l'on examine le phénomène du terrorisme et les menaces qu'il représente, il faut en passer en revue les causes afin d'en limiter les capacités de destruction. Ces causes incluent la pauvreté, l'ignorance, le sous-développement, le chômage, une culture d'extrémisme, le fondamentalisme, les préjugés ethniques, les sentiments de désespoir et de frustration nationaux et les violations des droits de l'homme.

Face à ce phénomène du terrorisme, et dans le cadre de la coopération régionale et internationale mise en place pour lutter contre ce fléau, Bahreïn et les autres pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ont signé cette année l'Accord de lutte contre le terrorisme, nouvelle mesure du CCG pour lutter contre ce fléau qui doit être éradiqué.

Dans les territoires occupés, Israël renforce ses mesures et pratiques à l'égard du peuple palestinien. Israël ne respecte ni le droit international ni la légalité internationale lorsqu'il se saisit de terres palestiniennes pour construire sa soi-disant barrière qui consolide l'occupation et les colonies de peuplement, et anéantit tout espoir d'un État palestinien indépendant – droit légitime et inaliénable du peuple palestinien.

La communauté internationale doit rester ferme face à ces actes, en particulier à la suite de l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice le 9 juillet 2004, et de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale en date du 20 juillet 2004, qui constituent une victoire de la légalité internationale et une condamnation sans équivoque de la construction du mur de séparation, qui est en contradiction avec les principes du droit international. La communauté internationale doit user de cet avis pour faire pression sur Israël afin que ce dernier mette fin à l'occupation de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris le territoire syrien des hauteurs du Golan et les fermes libanaises de Shaba'a.

Les pays arabes réaffirment leur adhésion à l'Initiative de paix arabe convenue au Sommet de

Beyrouth en 2002, et réaffirmée par le dernier Sommet arabe de Tunis en 2004, qui appelle à un retrait complet de toutes les terres arabes occupées et à la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem pour capitale, conformément aux résolutions de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Nous appelons encore une fois le Quatuor à reprendre ses initiatives en faveur du processus de paix, et nous exigeons que le Gouvernement israélien respecte ses obligations au titre du plan de paix énoncé dans la Feuille de route.

La situation dans le pays frère qu'est l'Iraq continue d'être un sujet de préoccupation pour les pays et les peuples de la région, surtout les menaces que représentent la violence et l'insécurité, en dépit des efforts continus déployés pour maintenir la paix, en particulier depuis la mise en place, le 28 juin 2004, du Gouvernement intérimaire, et malgré le transfert de la souveraineté aux autorités irakiennes, de la tenue d'une conférence nationale et des mesures prises pour créer un Conseil législatif national intérimaire.

Pour la prochaine phase, la communauté internationale, représentée par l'ONU, qui portera le lourd fardeau d'aider le Gouvernement intérimaire irakien à s'acquitter des tâches requises par la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, doit jouer un rôle crucial et efficace.

Bahreïn a exprimé à plusieurs reprises son appui aux efforts déployés pour maintenir la paix et la sécurité en Iraq, et pour créer les conditions nécessaires à la reconstruction du pays et à la préservation de son unité. Il a réaffirmé également qu'il était prêt à participer aux efforts faits par les pays arabes et la communauté internationale pour reconstruire l'Iraq et maintenir son unité, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

La sécurité et la stabilité de la région du Golfe arabe sont une préoccupation majeure du Gouvernement de Bahreïn, qui recherche en permanence la paix et la stabilité dans une région qui a beaucoup souffert au cours de ces 30 dernières années. Le Royaume de Bahreïn, qui est membre du Conseil de coopération du Golfe, appelle la République islamique d'Iran à travailler à une résolution pacifique de la question des îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa qui appartiennent aux Émirats arabes unis, soit par de sérieuses négociations

bilatérales dans le but de trouver un accord entre les deux pays voisins, soit par voie d'arbitrage.

Étant donné l'intérêt que porte le Royaume de Bahreïn aux efforts de paix et de réconciliation en vue de rétablir la stabilité dans d'importantes régions du Golfe arabe, nous nous sommes félicités de la signature de l'Accord de Naivasha entre le Gouvernement soudanais et l'Armée populaire de libération du Soudan. Nous espérons voir bientôt la fin de cette guerre civile qui a déjà coûté très cher en vies humaines et en ressources matérielles. Bahreïn s'est aussi félicité de l'accord entre le Soudan et les Nations Unies dans le but de mettre un terme à l'effusion de sang dans la région du Darfour, ainsi que des mesures prises par le Gouvernement soudanais pour remplir ses obligations conformément à l'accord signé le 3 juillet avec le Secrétaire général.

Bahreïn exprime aussi son soutien aux efforts de l'Union africaine, qui travaille avec le Gouvernement soudanais en vue de résoudre la crise humanitaire au Darfour. Nous réaffirmons l'importance de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Soudan. Nous appelons le Conseil de sécurité à donner au Gouvernement soudanais le temps suffisant pour régler cette crise et l'aide financière nécessaire pour y mettre fin.

M. Khan (Bangladesh), Vice-Président, assume la présidence.

Aujourd'hui, nous sommes plus que jamais attachés aux principes et objectifs de la Charte. Nous avons maintenant une compréhension plus approfondie de la nécessité de moderniser et de faire avancer cette Organisation, afin qu'elle soit capable de prendre part à une action collective internationale, de relever les défis et les changements du XXI^e siècle et de garantir plus de démocratie dans les relations internationales, l'égalité des droits entre les peuples du monde et un degré égal de souveraineté pour tous les États. Elle doit aussi être capable de trouver des solutions aux problèmes qui pourront se poser dans l'avenir sur la base d'un partenariat international afin de pouvoir relever tous les défis encore non prévus qu'affrontera l'humanité dans les décennies à venir.

Les erreurs du passé et les échecs actuels ne doivent pas nous détourner de nos ambitions pour un meilleur avenir – un avenir libéré du fléau de la guerre, un avenir de paix et de justice où les droits de l'homme et la dignité de l'individu seront respectés; un avenir

où les ressources seront mises en valeur, la société progressera, l'avidité sera éliminée et où les pays coopéreront au sein d'un ordre mondial avancé qui promouvra l'État de droit et diffusera les valeurs des droits de l'homme, de la générosité et de la justice, sans préjugés, arrogance ni discrimination.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ban Ki-moon, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée.

M. Ban (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant tout adresser mes sincères félicitations à M. Jean Ping à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. J'ai la certitude absolue qu'il assumera avec distinction les responsabilités de sa haute charge. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour rendre hommage à son prédécesseur, M. Julian Hunte, ainsi qu'au Secrétaire général M. Kofi Annan.

L'année précédente a été marquée par une série d'atroces attaques terroristes. La dure réalité est qu'aucun peuple ni aucune nation n'est à l'abri du spectre du terrorisme international. Par leurs actes lâches, les terroristes cherchent à générer le chaos et la peur, s'en prennent aux innocents – et même aux enfants, comme nous en avons si clairement et douloureusement été les témoins lors de la récente tragédie de Beslan, en Russie. Je voudrais saisir cette opportunité pour faire part de toute ma sympathie aux victimes des attaques terroristes de part le monde.

La République de Corée ne fait pas exception. Nous sommes, nous aussi, exposés à la cruauté des attaques terroristes. Nous avons, en particulier, fait la douloureuse expérience de la perte d'un coréen – victime d'une telle sauvagerie – en Iraq au mois de juin dernier. Il ne peut y avoir aucune justification à une telle brutalité et à un tel mépris de la vie humaine. Cet acte inhumain n'a fait que renforcer notre détermination de débarrasser le monde des nuages noirs du terrorisme. La République de Corée reste ferme dans sa conviction que la communauté internationale ne doit jamais céder aux demandes des terroristes.

Le combat contre le terrorisme appelle à l'unité la communauté internationale, avec les Nations Unies à sa tête, en même temps qu'il invite à développer la capacité de chaque État Membre de combattre le terrorisme.

L'Iraq continue d'être une source de grave préoccupation pour la communauté internationale sur le plan de la sécurité. L'entrée en fonctions d'un gouvernement provisoire et le transfert de souveraineté ont mis en mouvement le processus de transition politique vers une nouvelle ère de démocratie pour le peuple iraquien. L'ONU a une riche expérience à offrir à l'Iraq dans le processus de sa normalisation politique et de son redressement national. La transition ne peut pas se passer sans heurts cependant, et suppose la restauration de l'ordre. À cette fin, l'assistance de la communauté internationale est d'une importance capitale.

La République de Corée a participé activement aux efforts internationaux pour construire un Iraq pacifique, démocratique et prospère. Nous sommes fermement convaincus que la stabilité en Iraq est d'une importance vitale pour la paix et la sécurité dans le Moyen-Orient et au-delà. Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions 1511 (2003) et 1546 (2004) du Conseil de sécurité, nous sommes actuellement en train de fournir 3 600 soldats aux forces multinationales en Iraq. L'objectif est de soutenir les efforts du peuple iraquien dans le redressement et la reconstruction du pays. Nous nous sommes aussi engagés à verser à cette fin 260 millions de dollars, en nous concentrant sur les secteurs de la santé, de l'éducation, du renforcement des capacités, de la création d'emplois et de l'approvisionnement en électricité.

Le terrorisme prête une urgence renouvelée à nos efforts communs pour mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. En particulier, les révélations de cette année sur un réseau de vente au marché noir de matériaux nucléaires en Asie ont averti la communauté internationale du danger de voir des armes nucléaires tomber aux mains des terroristes. Face à cette menace d'un genre nouveau à la non-prolifération nucléaire, la communauté internationale doit travailler à fermer les échappatoires qu'offre le régime de non-prolifération actuel. Dans ce contexte, mon Gouvernement soutient fortement la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération adoptée en avril dernier.

La République de Corée a participé activement aux efforts de la communauté internationale dans le domaine de la non-prolifération. En février dernier, nous sommes devenus le trente-neuvième pays à ratifier le Protocole additionnel à l'Accord de garanties. En juin, nous avons rejoint le Partenariat

mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes du Groupe des Huit afin d'appuyer les efforts conjoints visant à mettre fin à la prolifération des arsenaux meurtriers. Nous avons assumé la présidence du Groupe des fournisseurs nucléaires pour l'année 2003-2004, et nous accueillerons également la réunion plénière du Régime de contrôle de la technologie des missiles à Séoul le mois prochain. Ce ne sont là que quelques faits qui attestent de l'adhésion indéfectible de mon gouvernement à la cause de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Face à une telle adhésion ferme de notre part, mon gouvernement a fait un rapport sur les récentes découvertes d'expériences scientifiques anciennes impliquant des matières nucléaires dans mon pays, en vertu du protocole additionnel à l'accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les expériences étaient isolées, c'étaient des activités de recherche en laboratoire que quelques scientifiques ont menées seuls dans un but strictement expérimental. En bonne foi et en toute transparence, mon gouvernement a coopéré pleinement à l'enquête de l'AIEA visant à examiner et à vérifier nos déclarations sur les activités de recherche nucléaire.

Dans un effort visant à renouveler et à réaffirmer notre attachement à la non-prolifération nucléaire et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, le Gouvernement de la République de Corée a annoncé les « Quatre principes pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques » suivants le 18 septembre 2004.

Premièrement, la République de Corée réaffirme qu'elle n'a pas l'intention de mettre au point ou de posséder des armes nucléaires. Deuxièmement, la République de Corée préservera fermement la transparence en matière de nucléaire, et renforcera sa coopération avec la communauté internationale dans ce but. Troisièmement, la République de Corée s'en tiendra scrupuleusement aux règles établies dans les accords de non-prolifération nucléaire, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la Déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Quatrièmement, sur la base de la confiance internationale et avec le plus haut degré de transparence, la République de Corée continuera d'accroître l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Je souhaiterais maintenant évoquer une des tâches les plus importantes qu'il nous reste à accomplir : résoudre la question nucléaire nord-coréenne. Le Gouvernement de la République de Corée prend une part active dans les efforts visant à obtenir un règlement pacifique à cette question grâce au processus de pourparlers à six. La République de Corée est fermement convaincue que le règlement rapide de la question nucléaire nord-coréenne est dans le plus grand intérêt de tous les participants aux pourparlers à six, y compris dans celui de la République populaire démocratique de Corée. Le règlement de cette question aura certainement une influence positive sur le régime international de non-prolifération nucléaire. Il aura également un effet profond sur les relations entre la Corée du Nord et les autres pays qui participent aux pourparlers à six.

Après le règlement de la question nucléaire, la Corée du Nord serait effectivement en mesure de devenir un membre à part entière de la communauté internationale, lui permettant d'en tirer tous les bénéfices qui en découlent. Nous souhaitons ardemment que la République populaire démocratique de Corée prenne une décision stratégique en renonçant à ses programmes d'armement nucléaire, y compris ses programmes d'enrichissement de l'uranium, d'une manière complète et transparente. Le Gouvernement de la République de Corée espère aussi vivement que le quatrième cycle de pourparlers se tiendra le plus tôt possible, afin que nous puissions commencer des discussions de fond sur les étapes concrètes d'une dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Tout en recherchant un règlement pacifique à la question nucléaire nord-coréenne, le Gouvernement coréen s'emploie avec ardeur à garantir l'amélioration progressive des relations intercoréennes. En effet, des réunions au niveau gouvernemental ont été institutionnalisées et près de 90 réunions se sont tenues ces deux dernières années. Des progrès impressionnants sont également faits sur des projets d'une grande importance pour la coopération économique. En particulier, l'entrée en activité du complexe industriel de Gaesong, prévu pour la fin de l'année, sera une réalisation de grande portée pour la coopération entre les deux Corées.

Le résultat de ces efforts est que les échanges et la coopération intercoréens sont maintenant parvenues à un point à partir duquel il est difficile de faire machine arrière. De meilleures interactions et

interdépendances entre les deux Corées contribueront certainement à la paix et à la prospérité sur la péninsule coréenne et au-delà.

Il n'y a pas de réponses faciles à la liste des nombreux problèmes auxquels le monde fait face aujourd'hui, et la pauvreté est en tête de cette liste. Les racines de la pauvreté sont profondes, et il n'y a pas de solution simple en vue. Une grande part de la population de la terre languit encore dans une misère noire, et constitue une grave pierre d'achoppement à la réalisation de nos objectifs partagés de paix durable et de prospérité pour tous.

Il y a quatre ans, les dirigeants du monde ont promis de réduire de moitié la proportion des personnes vivant dans la pauvreté et dans la faim d'ici à 2015 dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, à ce stade, le fossé entre les objectifs et les progrès réels que nous avons accomplis reste large. Nous espérons sincèrement que la réunion de haut niveau pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs servira à renouveler nos engagements envers les pauvres du monde. La volonté politique est la clef.

Cette dernière année, l'Organisation des Nations Unies a continué ses efforts pour concrétiser nos aspirations communes en matière de promotion des droits de l'homme, de la liberté et du bien-être. Dans son combat acharné pour que les droits de l'homme soient universels, l'Organisation des Nations Unies a fait des efforts particuliers pour permettre aux plus vulnérables des êtres humains de jouir des droits et des libertés qui devraient être garantis à tous. De grands progrès ont été réalisés en particulier dans l'entreprise visant à élaborer une convention pour promouvoir les droits des personnes handicapées.

Le Gouvernement de la République de Corée appuie fermement les mesures mondiales visant à renforcer les valeurs qui fondent les droits de l'homme et la démocratie dans le monde entier. Pas plus tard que la semaine dernière à Séoul, nous avons organisé un séminaire sur les pratiques de la bonne gouvernance pour la promotion des droits de l'homme, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement.

L'année prochaine à Séoul, mon gouvernement accueillera également le sixième Forum mondial Réinventer l'État, en coopération avec l'Organisation

des Nations Unies. Nous sommes convaincus que ce Forum sera utile pour échanger des informations sur les innovations mises au point au niveau des gouvernements pour améliorer la participation et la transparence dans la gouvernance.

Nous appuyons également l'Organisation des Nations Unies dans sa mission d'aide aux peuples en détresse dans de nombreuses parties du monde et dans la fourniture d'une aide qui sauve la vie à des millions de réfugiés et autres personnes déplacées par des conflits ou des catastrophes naturelles. Nous partageons la préoccupation de la communauté internationale à propos de la crise humanitaire qui se déroule dans la région du Darfour au Soudan. La résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité doit être mise en œuvre pour ramener la paix et la stabilité dans cette région troublée, et à ses habitants.

De plus, bien trop souvent, la complexité des grandes crises a été alimentée par l'urgence en matière de santé publique créée par la pandémie de VIH/sida. Afin de surmonter le fléau que représente le VIH/sida, il est essentiel que nous renforçons les mécanismes mondiaux d'aide. À cet égard, l'Initiative 3 millions d'ici 2005 de l'Organisation mondiale de la santé visant à fournir un traitement antirétroviral à 3 millions de personnes infectées d'ici à 2005 est une initiative opportune et proactive.

Depuis près de 60 ans, l'ONU joue un rôle crucial en s'employant à faire coïncider les intérêts variés de nos États Membres dans l'intérêt de tous. Avec le XXI^e siècle, l'interdépendance croissante de la communauté internationale et l'expansion des domaines de coopération, le rôle de notre Organisation mondiale va prendre une plus grande importance.

Entre-temps, des doutes ont été exprimés sur l'adaptation du système des Nations Unies, sous sa forme actuelle, aux défis du nouveau siècle. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, l'ONU est à la croisée des chemins. Des choix doivent être opérés si l'on veut que l'ONU en sorte renforcée et plus efficace.

À cet égard, la République de Corée espère que le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement mis en place sur recommandation du Secrétaire général recensera les défis que la communauté internationale doit relever et recommandera des moyens efficaces d'y faire face. Nous attendons avec intérêt de lire le rapport du Groupe et nous espérons que ses recommandations

permettront de nous éclairer sur les façons dont on peut renforcer l'efficacité de l'ONU et mieux l'adapter aux besoins du XXI^e siècle.

Il est incontestable que la poursuite de la réforme des Nations Unies constituera une part importante de nos discussions. En particulier, le Conseil de sécurité, en tant qu'organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité, doit être réformé pour être plus représentatif et démocratique qu'il ne l'est aujourd'hui. À cet égard, nous partageons l'avis que le Conseil de sécurité doit être élargi pour refléter correctement l'augmentation du nombre des États Membres de l'ONU au cours des dernières décennies. L'élargissement du Conseil de sécurité doit être conçu pour permettre à davantage de pays de participer au Conseil plus souvent et sur la base d'une répartition géographique plus équitable. Dans cette optique, nous sommes favorables à l'augmentation du nombre des membres non permanents pour donner plus d'occasions aux États Membres qui sont désireux et capables de contribuer à la paix et à la sécurité internationales de siéger au Conseil.

Si divers qu'ils soient, les points de vue exprimés dans cette auguste salle sont liés par un fil rouge. Nous sommes tous unis, en effet, dans la recherche d'un monde meilleur et plus pacifique. Maintenant, plus que jamais, les pays sont appelés à relever ensemble les défis, en Membres d'une seule Organisation mondiale. La République de Corée reste fermement attachée à l'ONU et confiante dans cette Organisation, point d'ancrage inébranlable de nos efforts collectifs, et elle reste plus déterminée que jamais à jouer pleinement le rôle qui lui revient dans tous les champs d'application de ses nobles travaux.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour, S. E. M. George Yeo.

M. Yeo (Singapour) (*parle en anglais*) : Premièrement, je voudrais féliciter S. E. M. Jean Ping, du Gabon, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale.

C'est sous haute sécurité que nous nous retrouvons cette fois-ci, à New York. Aux quatre coins du monde, les gouvernements, les entreprises et les particuliers consacrent des ressources considérables à la lutte contre le terrorisme. Le massacre de Beslan, le mois dernier, et l'attentat à la bombe de Jakarta, il y a

deux semaines, nous rappellent une fois encore que la guerre contre le terrorisme est une lutte de longue haleine. Livrer ce combat nous oblige à coopérer dans le monde entier. Il importe également que nous comprenions plus profondément pourquoi les terroristes sont prêts à faire le sacrifice de leur vie pour ôter la vie à d'autres, y compris des enfants innocents.

La condition humaine n'a pas changé. Il y a dans les êtres humains un esprit compétitif, jamais en repos, qui fait tout pour réussir, découvrir de nouvelles choses et ordonner ou réordonner le monde selon ses propres valeurs et ses visions du monde. C'est une tendance qui peut donner le pire et le meilleur.

Le pire est souvent commis avec la conviction du juste. Cela a été le cas tout au long de l'histoire. Al-Qaida commet ses actes au nom de l'Islam, ce qui est une perversion flagrante. Les guerres de religions sont les plus cruelles, parce que des êtres humains sont mutilés et tués au nom d'une divinité. Les conflits ethniques et idéologiques tournent parfois au génocide lorsque l'une des parties est convaincue qu'elle a le droit pour elle.

Une concurrence économique effrénée peut également mener à de graves injustices. Faute de règles, une concurrence économique impitoyable nous ramènerait aux lois de la jungle. Sans l'Organisation mondiale du commerce, la mondialisation peut devenir un outil de domination des faibles par les forts, tout comme lorsque, dans une époque révolue, des continents entiers ont été démembrés par les puissances impériales.

Les organisations mondiales comme l'ONU et l'OMC nous donnent lieu d'espérer que ce siècle sera plus civilisé que les précédents. Nous avons besoin de règles imposant des limites à notre compétitivité dans les domaines politique et économique. Comme dans les Jeux olympiques, où des règles claires, rigoureusement appliquées, permettent aux individus de se livrer une compétition acharnée et de triompher toujours en gardant un esprit sportif et de fair-play, les règles ne sont pas là pour diminuer notre compétitivité naturelle mais pour la canaliser vers un résultat positif.

Mais les règles doivent être définies en commun accord. Leur légitimité découle des valeurs partagées qui lient ensemble les participants. Elles doivent évoluer avec l'évolution de notre appréciation de ce qui est juste et approprié. Elles ne peuvent être imposées. Si elles le sont, ce ne seront pas les Jeux

olympiques que nous aurons, mais les combats de gladiateurs du Colysée de Rome.

Au niveau le plus fondamental, les discussions et les débats au sein de l'ONU et de l'OMC tournent, en fait, autour des valeurs qui nous lient en tant qu'êtres humains. À mesure que le monde se rétrécit, notre sentiment d'interdépendance s'accroît. Plus nous interagissons, plus nous découvrons entre nous de similitudes insoupçonnées. Tant de problèmes comme le réchauffement de la planète, les épidémies et le terrorisme ne peuvent être surmontés que par la coopération de tous. Tant d'opportunités nouvelles ne peuvent être pleinement exploitées qu'en conjuguant nos efforts.

Oui, nous nous sommes rapprochés. Nous nous sommes tous réjouis, il y a quelques années, lorsqu'on a fait la cartographie du génome humain pour la première fois. Nous avons tous partagé la même peine le 11 septembre 2001. Le massacre des enfants de Beslan nous a tous indignés. Mais serons-nous un jour exactement les mêmes? Cela n'est pas possible. Ce n'est ni dans notre nature biologique ni dans la nature du processus historique des sociétés humaines de converger et de devenir identiques. Même une même société évolue avec le temps en fonction des circonstances.

Il y a chez chacun d'entre nous un désir profond d'être libre, de faire des expériences et d'être meilleur que ceux qui nous entourent. Comme toutes les formes d'énergie, l'énergie humaine doit être canalisée pour être constructive et non destructive. Tel est le défi que doivent relever les gouvernants, à tous les niveaux, du village aux institutions mondiales. À l'heure où le monde devient un village, grâce au miracle des transports et de la communication instantanée, la configuration des institutions mondiales est très importante. Elles nous aident à résoudre les problèmes que nous ne pouvons résoudre seuls et elles fixent les limites d'un comportement acceptable.

Le problème de la Palestine, par exemple, ne saurait être réglé sans la participation de l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes tous conscients de ce qui est juste et injuste et, parfois, certaines questions sont les deux à la fois, selon la perspective que nous en avons. Nous ne devons cependant jamais perdre espoir. Nous devons toujours rechercher des façons innovantes de sortir des vieilles impasses. Après tout, il y a encore quelques années, les

perspectives de paix semblaient bien plus prometteuses.

Je me souviens quand, en tant que Ministre du commerce de Singapour, j'ai rencontré mon homologue israélien à Davos en l'an 2000. Il m'a dit qu'il voulait se rendre en visite à Singapour avec son homologue palestinien et prendre, eux et moi, un bateau pour que nous nous rendions dans le parc industriel de Singapour, dans une île indonésienne voisine, où il espérait que nous pourrions tous être reçus par le Ministre du commerce indonésien. J'ai été inspiré et je me suis mis à travailler sur-le-champ avec mon homologue indonésien sur ce projet de compréhension et de bonne volonté. Malheureusement, en l'espace de six mois, l'Intifada avait éclaté et le cycle de la violence n'a fait que s'intensifier. Cela semble si lointain. Il ne faut toutefois jamais abandonner. Avec sagesse et bonne volonté et avec le soutien de l'ensemble de la communauté internationale, il est possible de rétablir la confiance et de recommencer.

En outre, la communauté internationale ne doit pas permettre à des relations qui se détériorent entre les deux rives du détroit de Taiwan d'échapper à tout contrôle. La volonté d'indépendance de certains groupes à Taiwan est très dangereuse, car cela risque de mener à la guerre avec la Chine continentale et d'y entraîner d'autres pays. La stabilité de l'ensemble de la région Asie-Pacifique est en jeu. Il n'y a pas si longtemps, la relation entre la Chine continentale et Taiwan était bien meilleure. En 1991, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) – un groupe d'économies autour de l'océan Pacifique – a admis la Chine, Taiwan et Hongkong, sur la base de certains principes convenus. Lors de la réunion de l'APEC en 1992, je me souviens de m'être joint aux Ministres du commerce de la Chine, de Taiwan et de Hongkong pour un déjeuner détendu à Bangkok. Puis, en 1993, des représentants de la Chine et de Taiwan se sont réunis à Singapour pour des pourparlers officiels et les deux parties ont reconnu : « Une seule Chine : à chacun son interprétation ».

Tous les problèmes semblaient solubles alors. Mais en 1994, le Président taiwanais Lee Teng-hui a accordé une entrevue choquante à une revue japonaise, se décrivant comme Moïse emmenant son peuple hors d'Égypte. Depuis lors, les relations entre les deux rives du détroit sont allées de mal en pis, tandis que les forces pro-indépendantistes à Taiwan faisaient preuve d'un grand aventurisme. Comme au Moyen-Orient, la

communauté internationale a fortement et directement intérêt à appuyer un règlement pacifique du conflit entre les deux rives du détroit, fondé sur la position d'une Chine unique qui a été adoptée et réglée par l'ONU en 1971.

Même lorsque l'ONU n'a pas l'autorité juridique de faire appliquer ses desiderata, ses opinions ont un poids moral. Cette légitimité de l'Organisation découle de sa grande représentativité, de ses processus transparents et de la participation active des États Membres. Il est important que le Conseil de sécurité – qui a le pouvoir d'adopter des résolutions qui sont contraignantes pour l'ensemble des États Membres de l'ONU – soit réformé et élargi de façon à refléter la réalité du contexte international actuel.

Nous avons besoin de règles qui nous permettent de prendre des décisions et d'exprimer notre jugement collectif quant à qui a tort et qui a raison, et ces règles doivent évoluer en réaction aux nouveaux problèmes. Mais nous ne pouvons pas nous attendre à avoir une unanimité d'opinions sur toutes les questions. La société humaine change constamment. Les nouvelles découvertes scientifiques présentent de nouveaux défis auxquelles les sociétés doivent réagir de manière différente. Sur les questions religieuses, par exemple, personne ne devrait s'attendre à une convergence. Nos désaccords sur des questions comme la peine de mort, l'avortement, la nature de la démocratie, les droits des homosexuels, les droits des animaux et le clonage à des fins thérapeutiques sont, dans un certain sens, inévitables et nécessaires.

Nous avons grandement besoin de respecter la pluralité dans le monde, respect fondé sur le substrat commun qui nous définit en tant qu'êtres humains civilisés au XXI^e siècle. Au XIX^e siècle, l'esclavage a été aboli. Au XX^e siècle, la parité des sexes est devenue la norme. En ce siècle, nous devons ajouter de nouvelles couches à ce que nous partageons en commun. Sur cette base partagée, nous ne devons pas seulement accepter la diversité, mais l'encourager. De fait, comme pour la diversité biologique, il est essentiel pour le progrès humain d'avoir une diversité culturelle et politique dans le monde. Sans cette diversité, notre capacité de relever de nouveaux défis sera affaiblie.

Malgré toutes leurs imperfections, l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) représentent cette diversité dans l'unité. À l'OMC, le processus de négociations commerciales multilatérales

– aussi compliquées et ardues soient-elles – est encore une méthode plus civilisée de régler les conflits et d'harmoniser les différences nationales que d'ériger des murs protectionnistes et de mener des guerres commerciales.

Le respect de la pluralité ne signifie pas pour autant que nous arrêtons de reconnaître les forces et les faiblesses; ce serait de l'hypocrisie. Certaines valeurs culturelles sont mieux adaptées aux temps modernes que d'autres. Certains systèmes économiques sont plus productifs. Certains systèmes politiques sont mieux à même de mobiliser les énergies créatrices de leur peuple. Mais aucun d'entre nous ne doit imposer ses vues à d'autres. Nous ne devons jamais dicter un système économique ou politique particulier à des sociétés ayant des traditions et des histoires différentes. Ce dont nous avons besoin, ce sont des conditions qui encouragent un apprentissage mutuel et une concurrence saine. Pour cela, nous devons nous respecter les uns les autres.

Comme cela est reconnu dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, il n'existe pas de solution toute faite au défi du développement humain. Quand Singapour est devenu indépendant en 1965, il n'y avait pas de solution toute faite qui soit à notre mesure; nous avons dû tâtonner pour avancer. De nombreux pays nous ont aidés en nous prodiguant assistance et conseils, et nous leur en sommes reconnaissants. Le Programme des Nations Unies pour le développement nous a fourni une aide précieuse. En l'absence de ressources naturelles, il a fallu que nous nous organisions de manière pratique, que nous apportions une valeur ajoutée et des services aux autres. Petit à petit, nous avons trouvé des solutions pragmatiques à nos problèmes. La bonne gouvernance était une condition préalable à tous nos efforts. Nous avons durement réprimé la corruption et la criminalité.

Lorsque nous avons vu dans les années 70 des trafiquants de drogue internationaux essayer de prendre nos jeunes pour cibles, notre Parlement a adopté des lois draconiennes. Nous avons été critiqués par certains de nos amis dans la presse occidentale, mais nous avons persisté, avec l'appui de la majorité des Singapouriens, toujours agissant avec leur consentement et dans leur intérêt. Maintenant que nous sommes parvenus à un degré raisonnable de développement économique, d'autres pays en développement nous demandent notre aide. Nous nous sentons honorés qu'ils le fassent. Mais nous préférons

qu'ils considèrent Singapour plutôt comme une expérience en cours à étudier que comme un modèle à suivre. Chaque pays est différent, et chacun doit adapter ses propres solutions.

Les petits pays comme Singapour ont besoin d'un contexte externe stable. Nous sommes d'ardents partisans d'organisations internationales comme l'ONU et l'OMC, parce qu'elles nous donnent, ainsi que les autres pays, voix au chapitre dans la gouvernance mondiale. Un monde où les pays, grands et petits, peuvent résoudre leurs différends grâce à des règles convenues ensemble est infiniment préférable à un monde où la force prime le droit.

Il y a plus de quatre siècles, un sage occidental est allé en Orient. Le jésuite italien Matteo Ricci s'est rendu en Chine dans l'objectif de convertir la Chine au catholicisme. Il avait un profond respect pour la civilisation qu'il voulait christianiser. Comprenant que la seule manière d'impressionner les Chinois était de dialoguer avec eux en recourant à leurs propres termes, il s'est mis à l'étude de la langue, à la maîtrise des classiques chinois et à émailler ses discours sur la chrétienté de notions philosophiques chinoises. Au lieu de parler aux Chinois de haut, il s'est adressé à eux en utilisant des expressions dans lesquelles ils pouvaient se reconnaître. Bien qu'il n'ait pas réussi à convertir les Chinois, Matteo Ricci n'en a pas moins laissé derrière lui un legs permanent, l'Empereur de Chine ayant même consenti, à sa mort, à ce qu'il soit enterré en Chine. Sa tombe, sur laquelle figure son nom chinois, se trouve aujourd'hui dans l'enceinte de l'école du parti de la municipalité de Beijing.

L'histoire n'a pas de fin. Nous avons besoin d'hommes sages comme Matteo Ricci, qu'ils soient originaires de l'Occident ou de l'Orient, du Sud ou du Nord, pour nous aider, par le débat et le dialogue, à prévenir un choc des civilisations. Nous ne devrions jamais, au nom du respect de la diversité, nous abaisser à l'hypocrisie et au relativisme culturel, comme si tous les points de vue avaient la même validité. Nous ne devrions jamais arrêter d'essayer d'influencer les autres. Ici, aux Nations Unies, nous essayons toujours d'exercer une influence les uns sur les autres, mais nous devons aussi être constamment disposés à envisager les problèmes du point de vue d'autrui. Ici, aux Nations Unies, nous disposons d'une institution qui peut nous aider à créer un monde meilleur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S. E. M. Kamal Kharrazi.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran) (*parle en farsi; texte anglais fourni par la délégation*) : Un bilan général et réaliste des tendances actuelles dans les relations internationales montre qu'aujourd'hui, notre monde est confronté au très grave danger de l'extrémisme.

L'extrémisme revêt deux formes distinctes et pourtant intimement liées entre elles : il y a, d'un côté, la violence et le terrorisme des acteurs non étatiques et, de l'autre, le militarisme effréné des États. Le premier fait monter l'insécurité tandis que le second conduit à la propagation du non-droit. L'insécurité se manifeste par les actes effroyables de violence extrême et de terrorisme, que ce soit en Iraq, en Afghanistan ou en Russie. Le non-droit, lui, se manifeste par des actions contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies et fondées sur l'apologie de la force et le recours éhonté à la puissance militaire. Le militarisme illicite des puissants a provoqué une montée de la violence et du terrorisme tout en étant présenté comme la panacée contre ces problèmes. Nous devons nous montrer implacables contre l'insécurité en agissant tous ensemble, sur une base véritablement collective, et nous allons ainsi réunir le courage et la discipline nationale nécessaires pour nous préserver du non-droit et rester dans les limites du droit international.

Nous sommes tous vivement alarmés par l'insécurité croissante et l'escalade de la violence et du terrorisme dans différentes régions du monde. Les tragédies qui ont récemment frappé l'Iraq et l'école de Beslan, en Ossétie du Nord (Fédération de Russie), de même que le terrorisme d'État en Palestine occupée bouleversent et scandalisent le monde entier. Rien ne saurait justifier l'assassinat d'enfants et d'innocents.

Le terrorisme étant devenu un problème international, le combattre efficacement exige d'agir à l'échelle mondiale sur la base d'une coopération collective et de respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies ainsi que les principes du droit international. Il faut que nous sortions des politiques traditionnelles tout en évitant de lutter contre cette menace mondiale d'une façon discriminatoire et sélective, avec deux poids, deux mesures. En tant que

victime du terrorisme, la République islamique d'Iran condamne catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous avons d'ailleurs prouvé combien nous sommes fermement résolus à combattre le terrorisme en arrêtant et en transférant le plus grand nombre de membres d'Al-Qaida appréhendés dans un seul État jusqu'à ce jour. Notre volonté de combattre le terrorisme est inébranlable. Cela dit, l'approche internationale dominante, essentiellement axée sur la sécurité publique, ne permet manifestement pas d'endiguer le terrorisme. Si nous sommes vraiment résolus à livrer ce combat, nous devons repenser le problème et tenter d'élaborer une stratégie qui soit véritablement collective, inclusive, harmonieuse et multidisciplinaire. Aucun État ne peut y arriver seul, loin de là.

La progression du militarisme illicite, qui constitue le deuxième aspect du problème auquel nous nous heurtons, consiste en l'emploi impuni de la force militaire à l'état brut dans le but d'atteindre des objectifs politiques précis, quand bien même désirables. Un parfait exemple de cette illégalité est l'attaque contre l'Iraq. L'attaque engagée contre l'Iraq était illégale. Je tiens à remercier notre distingué Secrétaire général de la déclaration qu'il a faite il y a quelques jours et dans laquelle il a courageusement défendu la Charte des Nations Unies et la primauté du droit. Si nous, au sein de cet organe, ne défendons pas collectivement la primauté du droit, nous concourons à faire tomber dans l'oubli la Charte des Nations Unies, au profit de la domination et du militarisme.

Pour nous, en Iran, la chute de Saddam Hussein a été très bénéfique. Bien des Iraniens se réjouissent de ce que les meurtriers de leurs fils se trouvent à présent derrière les barreaux. Néanmoins, par principe et conformément à l'un des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ce ne peut être considéré que comme le fruit défendu. La communauté internationale a montré qu'elle ne célébrerait pas le fait que ce but désirable a été atteint par des moyens illégaux consistant à glorifier le pouvoir militaire et à recourir précipitamment à la force sans l'aval de l'ONU.

La progression du non-droit dans les États fait planer un danger plus grand encore sur notre sécurité. Elle diminue notre capacité collective à endiguer le terrorisme et la violence. Elle va à l'encontre de l'action que nous menons pour faire progresser la justice, l'égalité, la liberté, la dignité et la prospérité de tous, car, si cela continue, chacun verra sa qualité de

vi diminué et son humanité dévalorisée. Les réalités qui prévalent dans le monde actuel montrent bien que le militarisme effréné et le terrorisme aveugle se fortifient mutuellement. Il est primordial que la communauté internationale agisse de concert pour trouver un moyen de sortir de ce cercle vicieux.

Dans ce contexte, une question qui exige tout particulièrement une action résolue de la communauté internationale est l'existence et la prolifération des armes de destruction massive. Seule victime d'un emploi démesuré de ce type d'armes au cours de ces dernières années, l'Iran est fermement convaincu du caractère impérieux et absolu d'une campagne collective et multilatérale réglementée visant à éradiquer toutes ces armes et, dans l'intervalle, à prévenir la prolifération des armes nucléaires. Cela doit être fait à travers une application universelle des instruments de désarmement et de non-prolifération qui soit totale et non discriminatoire. Il est essentiel que les instruments multilatéraux pertinents deviennent véritablement universels et que chacun s'acquitte scrupuleusement de ses droits et de ses obligations. L'accès à la technologie à des buts pacifiques est la seule chose qui puisse véritablement promouvoir l'universalité de ces instruments. Dans le même temps, les inquiétudes légitimes que suscitent le désarmement et la non-prolifération au sein de la communauté internationale doivent être traitées dans la transparence et à travers l'application scrupuleuse des mécanismes de surveillance. Depuis toujours, l'Iran est prêt à contribuer activement à cet effort mondial. Tout en insistant pour exercer notre droit à la technologie à des buts pacifiques, nous continuerons de remuer ciel et terre pour prouver que nos intentions sont pacifiques.

L'Iran est en première ligne de l'action engagée pour instaurer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette initiative, qui a à maintes reprises reçu l'approbation de cette Assemblée et du Conseil de sécurité, a été systématiquement entravée par l'intransigeance d'Israël et par son rejet, hélas impuni, de tous les instruments multilatéraux. Tous les pays de la région et au-delà sont unanimes pour dire que l'arsenal israélien, dont ses armes de destruction massive, associé à sa politique d'agression et de terrorisme d'État, constitue la seule et principale menace à la paix et la sécurité régionales et mondiales. Israël ne peut cacher ces faits derrière des écrans de fumée. Le moment est venu pour la communauté internationale de montrer sa

détermination à préserver la crédibilité des instruments multilatéraux de désarmement en prenant des mesures pour obliger Israël à s'exécuter.

L'année prochaine marquera le sixantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies. La prochaine Assemblée générale recevra le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Alors qu'il est en train de mettre la dernière main à son rapport, le Groupe serait bien avisé de dépasser les perceptions convenues des menaces et des défis pour se pencher sur le fléau le plus fondamental de notre temps que sont la violence et la glorification de la puissance militaire. À l'évidence, les remèdes que suggérera le Groupe dépendront largement de sa propre perception des menaces.

Dans ce contexte, le concept de dialogue entre les civilisations, présenté par le Président Khatami de la République islamique d'Iran et chaleureusement accueilli par la communauté internationale, continue de servir de seul vecteur de promotion de la compréhension mutuelle et de facilitation de la coopération entre les États dans leur quête de la paix, de la tolérance, de la liberté et de la prospérité.

En 2005, en même temps que nous célébrerons le sixantième anniversaire de l'adoption de la Charte des Nations Unies, nous procéderons à l'examen de la mise en œuvre du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations. S'il repose sur l'expérience internationale acquise au cours de la période allant de 2001 à 2005, un tel examen peut aider la communauté internationale à faire progresser encore ce modèle en en faisant un processus à long terme de promotion de la paix, de la démocratie et du développement, qui sont les véritables buts et principes inscrits dans la Charte.

Nous condamnons tous les actes de violence et de terrorisme en Iraq. Nous insistons sur la nécessité de promouvoir la sécurité et de préserver l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Iraq en encourageant la démocratie par la rédaction d'une nouvelle constitution, la tenue, selon le calendrier prévu, d'élections justes et libres, et en accélérant la reconstruction du pays, ainsi que le retrait rapide des forces étrangères qui s'y trouvent.

Nous nous félicitons de la formation d'un Gouvernement transitoire iraquien, que nous appuyons, car il représente une avancée positive vers la restauration de la souveraineté du peuple iraquien.

Nous insistons sur le fait que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer et d'importantes responsabilités à assumer au cours de cette période de transition.

Nous nous félicitons également de la position du Secrétaire général de l'ONU concernant le rôle clef que les pays voisins de l'Iraq peuvent jouer dans le rétablissement de la paix et de la stabilité en Iraq, ainsi que dans sa reconstruction.

Dans les territoires palestiniens, le monde assiste, avec effroi et inquiétude, à la poursuite des violations brutales des droits humains et de la politique israélienne d'occupation et de répression à l'égard du peuple palestinien opprimé.

Une paix durable en Palestine ne sera possible que si elle repose sur la justice et garantit la fin de l'occupation des terres palestiniennes, la restauration des droits inaliénables du peuple palestinien, le retour des membres de la diaspora palestinienne dans leur patrie, la participation de tous au processus démocratique et la création d'un État palestinien ayant Al Qods Al Charif pour capitale.

Nous estimons que les Palestiniens, peuple éclairé, sont capables de décider en toute indépendance de leurs propres affaires politiques et sociales et nous respectons les décisions libres qu'ils prennent concernant l'avenir de la Palestine.

Nous saluons les efforts précieux déployés par le Gouvernement afghan pour asseoir la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays. En outre, la tenue d'élections présidentielles et législatives libres et justes et la création d'un gouvernement largement représentatif et pluriethnique seront des mesures cruciales dans le processus de démocratisation et de reconstruction de l'Afghanistan.

Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement est indissociable de l'instauration d'une paix et d'une sécurité internationales viables. Sans cela, les problèmes politiques, sociaux, économiques et culturels de notre monde continueront de s'aggraver les uns les autres, nous menant à une situation désespérée. À nos yeux, la seule option dont nous disposons est d'encourager une coopération internationale plus étroite fondée sur des règles et des instruments internationalement reconnus dans un esprit de dialogue, de justice et de démocratie.

La séance est levée à 21 h 10.